

# EPU4 : Ta voix compte!

**RAPPORT DES PRIORITÉS ET SUGGESTIONS EXPRIMÉES PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE LORS DES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT MENÉES PAR EQUITAS (27 NOV. AU 13 DÉC. 2023), EN COLLABORATION AVEC LE PROGRAMME DES DROITS DE LA PERSONNE DE PATRIMOINE CANADIEN, DANS LE CADRE DU 4E EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DU CANADA**

**Présenté au Comité des hauts fonctionnaires  
fédéral-provincial-territorial responsables des  
droits de la personne (CHFDP)**

**Janvier 2024**



## Table des matières

<b>PARTIE 1 : INTRODUCTION</b> .....	4
Présentation d'Equitas .....	4
Rôle d'Equitas dans le processus .....	5
Objectifs et méthodologie du processus d'engagement .....	5
Étendue et limites de la consultation .....	6
<b>PARTIE 2 : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION</b> .....	9
1) <i>Instruments internationaux de droits de la personne</i> .....	9
2) <i>Droits des peuples Autochtones</i> .....	14
3) <i>Éducation et emploi</i> .....	18
4) <i>Pauvreté, logement et sécurité alimentaire</i> .....	18
5) <i>Femmes et filles</i> .....	21
6) <i>Violence faite aux femmes et aux enfants</i> .....	22
7) <i>Enfants et jeunes</i> .....	24
8) <i>Personnes en situation de handicap</i> .....	24
9) <i>Migrants et réfugiés</i> .....	25
10) <i>Diversité, équité, inclusion (Anti-racisme)</i> .....	29
11) <i>Personnes âgées</i> .....	31
12) <i>2ELGBTQIA+</i> .....	31
13) <i>Sécurité publique et application de la loi</i> .....	32
14) <i>Entreprises et droits de la personne</i> .....	35
15) <i>Action climatique</i> .....	36
16) <i>Autres</i> .....	39
<b>PARTIE 3 : CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES</b> .....	45
Conclusion .....	45
Suggestions de prochaines étapes.....	47
<b>APPENDICES</b> .....	49
Appendice 1 : Organisations impliquées dans la consultation (et qui ont accepté de figurer au rapport) .....	50
Appendice 2 : Répartitions des personnes consultées, par province et territoire et par méthode d'engagement .....	52
Appendice 3 : Tableau des principaux thèmes des recommandations de l'EPU4 du Canada .....	54

\*\* Document séparé correspondant : Annexe 1 : Contributions supplémentaires reçues suite à la distribution du rapport

## PARTIE 1 : INTRODUCTION

### Présentation d'Equitas

Equitas est une organisation canadienne à but non lucratif ayant des bureaux à Montréal et à Vancouver. Nous travaillons à l'avancement de l'égalité, de la justice sociale et du respect de la dignité humaine par le biais de programmes transformateurs d'éducation aux droits humains au Canada et dans le monde. Equitas est l'organisation d'éducation aux droits humains la plus reconnue et la plus active au Canada. Nous donnons aux gens les moyens de s'attaquer à l'inégalité et à la discrimination, et de travailler à l'édification de communautés plus inclusives et plus respectueuses des droits.

Travaillant avec divers groupes au Canada et à l'étranger depuis plus de 50 ans, les programmes d'éducation participative d'Equitas ont été utilisés pour sensibiliser, changer les attitudes et soutenir les groupes dans l'élaboration de stratégies visant à promouvoir l'égalité et à contrer la discrimination. Pour ce faire, nous nous appuyons sur trois grands domaines d'intervention :

**ÉDQUER** : Nous donnons aux gens la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences, et de développer des attitudes propices à l'inclusion et à la promotion des droits humains.

**HABILITER** : Nous incitons les gens à revendiquer leurs droits, à demander des comptes aux décideuses.deurs et à prendre des mesures pour garantir le respect, la protection et la réalisation des droits humains.

**CHANGER** : Nous renforçons le leadership des personnes afin de développer des solutions collaboratives visant à construire un monde plus équitable pour tout le monde.

Notre approche éducative permet aux partenaires d'être en mesure de :

- Acquérir une compréhension globale du système complexe des droits humains au Canada et à l'échelle internationale;
- Reconnaître l'interconnexion entre les droits humains et les communautés dans lesquelles ils travaillent et vivent, ce qui leur permet d'utiliser ces droits pour conduire un changement systémique durable;
- Réaliser une approche fondée sur les droits humains dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, de pratiques et de politiques; et
- Participer à un dialogue constructif et à des processus d'engagement participatif qui abordent des sujets complexes et offrent la possibilité d'être entendu de manière significative et de discuter des mesures à prendre pour progresser.

L'approche d'éducation aux droits humains d'Equitas intègre des approches intersectionnelles, antiracistes, décoloniales, transformatrices de genre et sensibles aux traumatismes.

## Rôle d'Equitas dans le processus

L'objectif de la collaboration entre le Programme des droits de la personne du ministère du Patrimoine canadien et Equitas est de créer des opportunités d'engagement pancanadien pour les organisations de la société civile (OSC) afin qu'elles puissent contribuer de manière significative au quatrième Examen périodique universel (EPU) du Canada. Ce processus d'engagement aura lieu après que le Canada ait reçu les recommandations du Conseil des Droits de l'homme et avant qu'il soumette la réponse officielle. Ce processus d'engagement aidera les organes gouvernementaux responsables au Canada à hiérarchiser les recommandations et à entamer des discussions préliminaires sur les approches à adopter pour réaliser lesdites recommandations.

Le rôle d'Equitas dans ce processus comprend :

- Collaborer avec Patrimoine canadien pour raffiner le processus, les objectifs et les résultats.
- Développer des outils et des opportunités pour les OSC afin qu'elles se familiarisent avec l'EPU, qu'elles démystifient le processus et qu'elles comprennent comment il est lié à leurs réalités, ainsi que la façon dont elles peuvent contribuer de manière significative au processus.
- Concevoir un processus d'engagement participatif qui permette aux personnes participantes de fournir un retour d'information significatif pour aider à hiérarchiser les recommandations.
- Faciliter les opportunités d'engagement et s'assurer que ces opportunités sont disponibles dans les deux langues officielles du Canada, et veiller à ce que ces processus tiennent compte des traumatismes et soient accessibles.
- Fournir un rapport final à la fin du processus d'engagement et apporter le soutien nécessaire à la présentation au Comité des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des droits humains (CHFDP/SOCHR).
- Autres exigences techniques et de facilitation, y compris, mais sans s'y limiter, la coordination des opportunités d'engagement et la fourniture de plateformes d'engagement en ligne.

## Objectifs et méthodologie du processus d'engagement

En novembre et décembre 2023, Equitas a collaboré avec le Programme des droits de la personne de Patrimoine canadien pour engager activement les organisations de la société civile à travers le Canada dans le cadre du 4e Examen périodique universel du Canada (EPU4). Les activités d'engagement offertes avaient pour objectifs de permettre aux membres de la société civile :

- de mieux comprendre ce qu'est l'examen périodique universel;

- d’exprimer des suggestions, aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, pour alimenter la réponse du Canada concernant les recommandations reçues et leur mise en œuvre; et,
- de s’engager dans la mise en œuvre des recommandations de l’EPU4, en identifiant des actions prioritaires et possibles d’entreprendre, en tant que membre de la société civile, pour contribuer à l’avancement des recommandations.

Dans le cadre de ce processus d’engagement, trois activités ont été offertes :

1. Un webinaire de renforcement des capacités de 90 minutes, offert en français, en anglais et en langue des signes, conçu pour améliorer la compréhension des organisations de la société civile du processus de l’EPU. Environ 70 personnes ont participé à ce webinaire en direct, qui a eu lieu le 23 novembre. Les enregistrements, disponibles sur le site internet d’Equitas, ont également été visionnés en différé par plusieurs personnes en novembre et décembre 2023. En date du 21 décembre 2023, la page web d’Equitas sur l’EPU en anglais a été visitée 286 fois par 131 utilisatrices.teurs et sa page web sur l’EPU en français a été visitée 100 fois par 46 utilisatrices.teurs.
2. Cinq sessions d’engagement avec les organisations de la société civile, dont deux en personne (1 session en français à Montréal; 1 session en anglais à Ottawa) et trois virtuelles (1 en français; 2 en anglais). Ces sessions, menées entre le 28 novembre et le 6 décembre 2023, ont permis à environ 54 personnes issues de 52 organisations de s’exprimer concernant les recommandations reçues par le Canada.
3. Un formulaire de consultation asynchrone, disponible en français et en anglais, a permis aux membres de la société civile n’ayant pas participé aux sessions d’engagement (ou ayant participé à une séance mais souhaitant ajouter de l’information), de s’exprimer par écrit concernant les recommandations, entre le 29 novembre et le 13 décembre. Au total, 87 contributions ont été reçues via le formulaire, deux via notre adresse courriel [epu-upr@equitas.org](mailto:epu-upr@equitas.org) et une contribution via l’adresse courriel [fptrightseengagementdroitsfpt@pch.gc.ca](mailto:fptrightseengagementdroitsfpt@pch.gc.ca).

Les organisations de la société civile pouvaient participer à ces activités d’engagement de façon anonyme ou non. La liste des organisations impliquées dans la consultation (activités 2 et 3 seulement) et dont les personnes impliquées ont accepté que le nom de leur organisation figure au rapport, se trouve à [l’appendice 1](#).

### Étendue et limites de la consultation

Au total, les sessions d’engagement et le formulaire asynchrone ont permis à environ 141 personnes membres de la société civile de s’exprimer concernant les recommandations reçues par le Canada :

- 73 personnes issues de 60 organisations, basées dans 9 provinces, ainsi que de 2 organisations canadiennes non-affiliées à une province ou un territoire.
- 68 personnes non-affiliées à une organisation, basées dans 5 provinces.

La liste des organisations impliquées dans la consultation (activités 2 et 3 seulement) et dont les personnes impliquées ont accepté que le nom de leur organisation figure au rapport, se trouve à [l'appendice 1](#). De plus, la répartition des personnes répondantes, par province ou territoire, se trouve à [l'appendice 2](#).

La participation des organisations de la société civile a été limitée par certains éléments:

- Diffusion tardive et restreinte des activités : Les activités ont été annoncées le 10 novembre 2023, ce qui a laissé peu de temps aux organisations pour planifier leur participation aux activités de renforcement de capacités et de consultation prévues entre le 23 novembre et le 13 décembre 2023. Les activités ont été publicisées via courriel, à partir d'une liste d'envoi fournie par Patrimoine Canadien et incluant approximativement 725 organisations. De plus, les activités ont été diffusées via courriel à plus d'une centaine d'organisations partenaires d'Equitas et également sur le site internet d'Équitas, à partir de la fin novembre. Donc, si un grand nombre d'organisations ont été informées de cette consultation, plusieurs autres n'ont pas été rejointes.
- Durée limitée de la consultation : Les recommandations de l'EPU4 ont été partagées à la société civile le 24 novembre 2023. Considérant que les activités de consultation se sont déroulées du 28 novembre au 13 décembre, les organisations ont eu peu de temps pour lire les recommandations et se préparer à s'exprimer significativement à ce sujet, ce qui a nui à l'engagement de certaines organisations.
- Questionnement du processus par la société civile : Certaines organisations ont questionné le processus d'engagement, concernant notamment le manque de communication et de transparence au sujet des objectifs de la consultation et des rôles et responsabilités des parties impliquées, et la pertinence que les principales activités soient menées par une organisation de la société civile et non par le gouvernement lui-même. Bien que plusieurs organisations aient reconnu l'expertise d'Equitas pour mener ces activités et que quelques organisations aient salué le processus de consultations, certaines organisations y ont vu un désengagement de l'État et ont exprimé des doutes quant à sa volonté de s'engager véritablement avec la société civile autour de l'EPU, d'où l'hésitation de certaines organisations à s'exprimer dans le cadre des activités proposées. La grande majorité des organisations consultées croient que, en matière de droits de la personne, l'État devrait collaborer sur une base continue avec la société civile, notamment dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations et non uniquement lors de la phase d'examen de l'EPU qui a lieu chaque 4,5 ans, et que cette collaboration

devrait s'inscrire dans une dynamique de dialogue, de réflexion conjointe et de co-construction de solutions, et non uniquement de consultation.



## PARTIE 2 : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Cette section présente une synthèse des priorités et suggestions exprimées par la société civile concernant les recommandations à accepter et à mettre en œuvre par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT), en collaboration avec la société civile.

Les informations ont été regroupées suivant les catégories du *Rapport national* du Canada<sup>1</sup>, soumis au Conseil des droits de l'homme en septembre 2023. Pour faciliter la lecture, dans chaque catégorie, les contributions similaires ont été regroupées. Dans le cadre de ce rapport, les recommandations ont été classées par ordre de priorité, tel qu'exprimées par les personnes ayant participé aux activités d'engagement. C'est à dire que, pour chaque thématique du rapport national, les recommandations ayant été les plus souvent identifiées comme prioritaires par les organisations et personnes impliquées ont été placées avant celles ayant été moins souvent évoquées. De plus, lorsque possible, les points de vue sont présentés tels qu'exprimés par les personnes consultées, sous la forme de citations. Veuillez noter que la traduction en français des interventions en anglais n'est pas une traduction officielle.

Les priorités et suggestions présentées dans cette section reflètent ce que nous avons compris de ce qui a été exprimé par la société civile dans le cadre des sessions d'engagement et du formulaire de consultation. Equitas reconnaît que cette synthèse ne reflète pas parfaitement toute la richesse et les nuances des points de vue exprimés. Nous croyons qu'il aurait été souhaitable de valider, auprès des personnes concernées, que le sens global des propos a bien été respecté, mais malheureusement, cela n'a pu être fait dans le cadre de ce rapport.

### **1) Instruments internationaux de droits de la personne**

La société civile croit que les gouvernements FPT devraient éviter de prioriser certaines recommandations et/ou droits au détriment d'autres pour adopter une véritable approche fondée sur les droits de la personne (AFDP) qui reconnaît l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits humains.

*« All of these rights need to be prioritized, not one need to be front of the line. Structural organized overarching approached has been asked for decades. It's time to get it done. »*

Traduction: « Tous ces droits doivent être priorisés, aucun ne doit être en tête de liste. Cela fait des décennies que l'on demande une approche structurelle et globale. Il est temps de passer à l'action. »

---

<sup>1</sup> Le Rapport National est disponible sur la page du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (ONU) : <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/ca-index-new>

La société civile croit que cette approche holistique et intersectionnelle en matière de droits de la personne devrait orienter l'ensemble des décisions et des programmes des gouvernements.

La société civile croit qu'il existe de graves lacunes, en termes de suivi et de redevabilité de la part des gouvernements FPT, concernant la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et autres mécanismes internationaux. Il semble exister un consensus au sein des organisations selon lequel les mécanismes nationaux de mise en œuvre et de suivi doivent être renforcés. De plus, les organisations croient que la société civile devrait être impliquée activement et ce, de façon continue, dans les mécanismes de mises en œuvre et de suivi.

*« Les mécanismes internationaux ne sont pas à leur pleine efficacité, car le suivi ne se fait pas en continue. C'est là où il y a un manque au Canada, au niveau des mécanismes nationaux de suivi. Il faut des moyens de collaboration continue entre la société civile et les gouvernements ».*

À ce sujet, les organisations consultées demandent aux gouvernements d'accepter et mettre en œuvre le plus rapidement possible les recommandations suivantes:

- 68 : Renforcer le mécanisme national de préparation de rapports détaillés et le processus de suivi des recommandations formulées par les mécanismes internationaux de protection des droits de la personne et des obligations découlant des traités;
- 69 : Mettre en place un mécanisme national de mise en œuvre, de préparation de rapports et de suivi et envisager les possibilités de coopération;
- 45 : Collaborer activement avec la société civile dans le cadre du suivi de l'examen périodique Universel; et
- 46 : Rendre les informations officielles sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU accessibles au public et communiquer ces informations au Parlement.

La société civile a fortement insisté sur l'importance de ratifier tous les instruments internationaux qui ne le sont pas encore.

*« Canada should sign all the UN conventions, treaties and agreements as yet unsigned. This provides a basis for domestic legislation and programs, and a benchmark for civil society to encourage, pressure and monitor Canada's actions. »*

Traduction: « Le Canada devrait signer toutes les conventions, tous les traités et tous les accords des Nations Unies qui n'ont pas encore été signés. Cela constitue une base pour la législation et les programmes nationaux, et un point de référence pour la société civile afin d'encourager, de faire pression et de surveiller les actions du Canada ».

*« [Canada must accept all recommendations that] address Canada's failure to ratify or support international human rights instruments, gaps in the national*

*human rights framework, intersecting forms of systemic racism, discrimination and violence, inadequate legal enforcement of economic, social and cultural rights, and insufficient human rights protection in trade and the overseas extractive sector by Canadian companies. If implemented, there would be a marked improvement in the human rights situation of communities and rightsholders. »*

Traduction: « [Le Canada doit accepter toutes les recommandations qui] traitent de l'incapacité du Canada à ratifier ou à soutenir les instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, des lacunes dans le cadre national des droits de la personne, des formes intersectionnelles de racisme, de discrimination et de violence systémiques, de l'application juridique inadéquate des droits économiques, sociaux et culturels, et de la protection insuffisante des droits de la personne dans le commerce et le secteur de l'extraction à l'étranger par les entreprises canadiennes. Si ces recommandations étaient mises en œuvre, la situation des droits de la personne des communautés et des détenteurs de droits s'en trouverait nettement améliorée. »

En ce sens, les organisations demandent aux gouvernements FPT d'accepter et de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- 36 : Ratifier le *Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*
- 10 à 23 : Ratifier le *Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*
- 2 à 9; 11; 29 : Ratifier la *Convention contre les disparitions forcées*
- 29 à 31 : Ratifier la *Convention relative aux peuples indigènes et tribaux*
- 24 à 28 : Ratifier la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*
- 38 à 39 : Ratifier la *Convention américaine relative aux droits de l'homme*
- 40 à 41 : Ratifier la *Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme*
- 32 à 33 : Ratifier le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications*
- 37 : Envisager d'adhérer à la *Convention relative au statut des apatrides*

D'une manière générale, il semble exister un consensus au sein des organisations consultées suivant lequel les gouvernements FPT devraient s'engager plus activement en matière de droits de la personne et travailler davantage en synergie, à la fois entre les paliers de gouvernement et entre les différents ministères et avec la société civile et les autres acteurs, notamment de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

*« We share the overarching concern that for a long time the approaches and processes in Canada for ensuring proper implementation and compliance with human rights obligations have been ineffective. Mechanisms have been inaccessible, tremendously opaque, in some instances, virtually non-existent. This has been the situation for over 20 years and has been picked up on repeatedly in previous UPRs and by all treaty bodies, special rapporteurs, civil society organizations and Indigenous peoples. This is also reflected in the 45 recommendations that invoke treaty ratification issues. It is impossible for civil society to figure out where those treaties lie, making it difficult for civil society organisations and Indigenous groups to meaningfully engage. This has to be the moment that Canada finally rises to this challenge. Measures like adopting a new committee or consider some ratifications do not address the deep systemic problems. We urge that whole bundle of recommendations relating to human rights instruments be implement, i.e. 1-44 (treaty ratification); 45-47 (UPR); 64-69 (implementation mechanisms). We want to see Canada commit to initiating meaningful collaborative process with civil society and indigenous groups in the lead up to the 2025 forum of ministers in human rights. »*

Traduction: « Nous partageons la préoccupation générale selon laquelle les approches et les processus mis en place au Canada pour garantir la mise en œuvre et le respect des obligations en matière de droits de la personne ont longtemps été inefficaces. Les mécanismes ont été inaccessibles, extrêmement opaques et, dans certains cas, pratiquement inexistantes. Cette situation perdure depuis plus de 20 ans et a été soulignée à maintes reprises lors des précédents EPU et par tous les organes de traités, les rapporteurs spéciaux, les organisations de la société civile et les peuples autochtones. Cela se reflète également dans les 45 recommandations qui invoquent les questions de ratification des traités. Il est impossible pour la société civile de déterminer où nous en sommes avec ces traités, ce qui rend difficile l'engagement significatif des organisations de la société civile et des groupes autochtones. Il faut que le Canada relève enfin ce défi. Des mesures telles que l'adoption d'un nouveau comité ou l'examen de certaines ratifications ne permettent pas de résoudre les problèmes systémiques profonds. Nous demandons instamment que l'ensemble des recommandations relatives aux instruments des droits de la personne soient mises en œuvre, c'est-à-dire les recommandations 1 à 44 (ratification des traités), 45 à 47 (EPU) et 64 à 69 (mécanismes de mise en œuvre). Nous souhaitons que le Canada s'engage à initier un processus de collaboration significatif avec la société civile et les groupes autochtones en vue du forum des ministres des droits de la personne de 2025. »

*« [FPT governments must] make human rights more high profile. Refer to them regularly in public interventions, in legislation, in programs. Remove notwithstanding (nonobstant) clauses from legislation or at least establish stringent criteria for their use. Set specific indicators and targets for the evaluation of legislation and program impacts. »*

Traduction: « [Les gouvernements FPT doivent] accorder une plus grande importance aux droits de la personne. S'y référer régulièrement dans les interventions publiques, dans la législation, dans les programmes. Supprimer les clauses dérogatoires (nonobstant) de la législation ou au moins établir des critères stricts pour leur utilisation. Fixer des indicateurs et des objectifs spécifiques pour l'évaluation de l'impact de la législation et des programmes. »

*«In developing a stronger accountability framework for human rights in Canada, we support the recommendation (69) to receive cooperation in the development of a National Mechanism for Implementation, Reporting and Follow-up. We strongly suggest Canada seek technical assistance from the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) to establish a new institutional and legal framework for human rights monitoring, implementation and accountability in collaboration with civil society and rights holders. »*

Traduction: « Concernant le développement d'un cadre de redevabilité plus fort pour les droits de la personne au Canada, nous soutenons la recommandation (69) de recevoir du soutien dans le développement d'un mécanisme national pour la mise en œuvre, le rapportage et le suivi. Nous suggérons fortement au Canada de solliciter l'assistance technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) afin d'établir un nouveau cadre institutionnel et juridique pour la surveillance, la mise en œuvre et la redevabilité en matière de droits de la personne, en collaboration avec la société civile et les détenteurs de droits ».

Par ailleurs, puisque le suivi sur la mise en œuvre des obligations et engagements du Canada semble particulièrement problématique, certaines organisations proposent que le Canada mène un audit pour analyser l'ensemble de la situation des droits de la personne au Canada.

*« If the government is serious about its dedication to human rights in Canada (and its candidacy for a seat on the UN Human Rights Council), it should take this important step [Initiate a robust comprehensive national audit of Canada's efforts to domestically implement its international human rights commitments] to comprehensively develop, implement and assess particularized, time-delimited plans to implement those rights. While inviting national reviews of Canada by*

*some of the 45 UN Human Rights Special Rapporteurs and other Special Procedures of the UN Human Rights Council (or acceding to their requests) would facilitate this process, it seems better for the federal government to proactively launch a good-faith comprehensive review of the Canadian situation with the ongoing robust engagement of Canadian civil society organizations, experts and human rights defenders. »*

Traduction: « Si le gouvernement prend au sérieux son engagement en faveur des droits de la personne au Canada (et sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme de l'ONU), il devrait prendre cette mesure importante [lancer un audit national complet et rigoureux des efforts déployés par le Canada pour mettre en œuvre au niveau national ses engagements internationaux en matière de droits de la personne] pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer de manière exhaustive des plans pour mettre en œuvre ces droits, dans un délai précis. Même si le fait d'inviter certains des 45 rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les droits de l'homme et d'autres procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à procéder à des examens nationaux du Canada (ou d'accéder à leurs demandes) faciliterait ce processus, il semble préférable que le gouvernement fédéral lance de bonne foi un examen approfondi de la situation canadienne avec l'engagement continu et solide des organisations de la société civile, des experts et des défenseurs des droits du Canada. »

## **2) Droits des peuples Autochtones**

Un grand nombre de personnes consultées ont mentionné que les droits des peuples autochtones sont une priorité.

*« Human rights violations against Indigenous peoples, including the disregard for their free, prior, and informed consent on resource extraction projects, continue to be rampant in Canada. Progress on the Truth and Reconciliation Commission's Calls to Action has not been sufficient—advancing progress must be one of the most pressing human rights objectives for Canada. »*

Traduction: « Les violations des droits de la personne à l'encontre des peuples autochtones, notamment le non-respect de leur consentement libre, préalable et éclairé dans le cadre de projets d'extraction de ressources, continuent d'être monnaie courante au Canada. Les progrès réalisés dans le cadre des appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation n'ont pas été suffisants - les faire progresser doit être l'un des objectifs les plus urgents du Canada en matière de droits de la personne. »

*« Le pays est engagé dans un processus de réconciliation qui est une priorité nationale, mais qui connaît des retards. Nous ne devrions pas retarder davantage. Le Canada devrait agir proactivement sur les 82 recommandations qui concernent les droits autochtones. »*

Les personnes consultées ont souligné que les droits des peuples Autochtones sont la thématique la plus fréquemment abordée dans l'ensemble des recommandations, et que l'ensemble de ces recommandations devraient être acceptés et mises en œuvre par les gouvernements. Une attention particulière doit être accordée aux recommandations qui concernent la pleine participation des peuples Autochtones, la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission vérité et réconciliation, la ratification et/ou mise en œuvre des instruments internationaux et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des Autochtones:

- 294 à 299 : Garantir le droit des peuples Autochtones à la consultation, au consentement préalable, libre et éclairé et à la pleine participation aux processus de prise de décision;
- 297; 303 à 305; 307 à 308; 310 : Mettre en œuvre les appels à l'action de la *Commission vérité et réconciliation*;
- 29 à 31 : Ratifier la *Convention relative aux peuples indigènes et tribaux*;
- 290 à 291; 294; 306 : Mettre en œuvre les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)*; et
- 181 à 184 ; 191; 197 à 198 : Réaliser les droits économiques, sociaux et culturels.

Plusieurs organisations souhaitent rappeler aux gouvernements FPT qu'une approche fondée sur les droits de la personne suppose d'impliquer les peuples autochtones dans l'ensemble des décisions qui les concernent et que les droits ne peuvent être considérés isolément les uns des autres, notamment dans les programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté, d'accès au logement, d'accès à l'eau potable et autres.

*«The December 12 announcement of Bill C-61, the proposed First Nations Clean Water Act, is a long overdue and welcome step towards ensuring clean water for First Nations. We note that it requires decisions to be guided by the principle of free, prior and informed consent and includes a commitment for Canada to support the creation of a First Nations Water Commission that would support First Nations in exercising greater control over drinking water and wastewater services on First Nation lands. We hope this sets a precedent for wider commitment to legislate the UNDRIP's requirement to obtain free, prior, and informed consent on all matters affecting Indigenous Peoples. »*

Traduction: « L'annonce, le 12 décembre, du projet de loi C-61, la Loi sur l'eau propre des Premières Nations, est une étape attendue depuis longtemps et bienvenue pour garantir une eau saine aux Premières Nations. Nous notons qu'il

exige que les décisions soient guidées par le principe du consentement libre, préalable et éclairé et qu'il comprend un engagement du Canada à soutenir la création d'une Commission de l'eau des Premières Nations qui aiderait les Premières Nations à exercer un plus grand contrôle sur les services d'eau potable et d'eaux usées sur les terres des Premières Nations. Nous espérons qu'il s'agit là d'un point de départ pour un engagement plus large à légiférer sur l'exigence de la DNUDPA d'obtenir un consentement libre, préalable et éclairé sur toutes les questions affectant les peuples autochtones. »

Plusieurs personnes ont mentionné également l'importance de mener des actions concrètes pour mettre fin à la criminalisation des défenseurs des droits autochtones, lutter contre la discrimination, notamment dans l'accès aux services et pour remédier à la surreprésentation des populations autochtones dans le système de justice pénale.

- 300 à 301 : Mettre fin à la militarisation des terres autochtones et à la criminalisation des défenseurs Autochtones à protéger leur territoire d'origine;
- 89; 129; 264 à 268; 305 : Lutter contre la discrimination et le racisme à l'égard des autochtones, notamment dans l'accès aux services et le respect des droits culturels, sociaux et économiques; et
- 118; 124; 129 à 131 : Lutter contre le profilage racial et à la surreprésentation des autochtones dans le système de justice.

Plusieurs organisations croient que les gouvernement FPT doivent reconnaître que la surreprésentation des populations autochtones dans le système de justice est une conséquence du colonialisme et de la discrimination systémique et agir de façon proactive pour y remédier.

*« The overrepresentation of Indigenous women in the prison system is part of the ongoing violence against Indigenous women and colonial policies rooted in racial discrimination, which must be put to an end. »*

Traduction: « La surreprésentation des femmes autochtones dans le système carcéral s'inscrit dans le cadre de la violence permanente à l'encontre des femmes autochtones et des politiques coloniales fondées sur la discrimination raciale, auxquelles il faut mettre un terme. »

*« The federal government should increase investment in Indigenous justice systems and provide ongoing funding to the Indigenous Community Corrections Initiative. Additionally, more efforts need to be made within the policing system to attempt to repair decades of harm caused by the police and RCMP to Indigenous communities. »*



Traduction: « Le gouvernement fédéral devrait investir davantage dans les systèmes judiciaires autochtones et fournir un financement continu à l'Initiative sur les services correctionnels communautaires autochtones (Indigenous Community Corrections Initiative). En outre, il faut redoubler d'efforts au sein du système de maintien de l'ordre pour tenter de réparer les préjudices causés par la police et la GRC aux communautés autochtones pendant des décennies. »

Les organisations mentionnent également l'urgence de lutter contre la violence genrée, incluant les stérilisations forcées, et de mettre en œuvre les recommandations de *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (FFADA).

- 250 : Adopter des mesures de prévention, d'enquête, de sanction et de réparation dans les cas de violence fondée sur le genre, en mettant l'accent sur les cas de disparition ou d'assassinat de femmes et de filles autochtones;
- 242 : Assurer une mise en œuvre efficace et complète du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, en tenant compte en particulier des femmes et des filles autochtones, et mettre en place les mécanismes de responsabilisation nécessaires en cas de violence fondée sur le genre; et
- 251 à 254 : Enquêter et lutter contre les stérilisations forcées ou contraintes des femmes et filles autochtones.

*«Nearly four years after the release of the Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, and two years following the release of the National Action Plan, only two of the 231 Calls for Justice have been implemented. Canada should create a time-bound Indigenous-led National Action Plan implementation strategy that sets clear and measurable targets toward the implementation of all 231 Calls for Justice in the Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. In this context, governments at all levels must meaningfully engage with Indigenous women, Two Spirit and gender diverse people, defenders, leaders and Indigenous-led organizations to allocate immediate accessible funds, resources, search, and rescue methods to find missing and murdered Indigenous women, girls and 2SLBGTQQIA+ people. This could include, for example, a “Red Dress Alert.” »*

Traduction: « Près de quatre ans après la publication du rapport final de *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, et deux ans après la publication du *Plan d'action national*, seuls deux des 231 appels à la justice ont été mis en œuvre. Le Canada devrait élaborer une stratégie de mise en œuvre du *Plan d'action national* qui soit assortie d'un calendrier et dirigée par les peuples autochtones, et qui fixe des objectifs clairs et mesurables pour la mise en œuvre des 231 appels à la justice contenus dans le *Rapport final de l'Enquête*

*nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.* Dans ce contexte, les gouvernements à tous les niveaux doivent s'engager de manière significative avec les femmes autochtones, les personnes bispirituelles et de genre différent, les défenseuses.eurs, les leaders et les organisations dirigées par des Autochtones pour allouer immédiatement des fonds, des ressources, des méthodes de recherche et de sauvetage accessibles afin de retrouver les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et les personnes 2ELGBTQIA+. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une "alerte à la robe rouge". »

Enfin, les personnes consultées reconnaissent que les gouvernement FPT ne sont pas les seuls responsables de l'avancement des droits des peuples autochtones et que les organisations de la société civile ont elles aussi un rôle à jouer, notamment en s'éduquant davantage concernant les impacts du colonialisme et en assumant leur rôle d'alliées.

*« Civil society organizations could familiarize themselves with the Truth and Reconciliation Commission's Calls to Action and ensure they take action in all areas that concern their work. Civil society organizations could likewise ensure, where necessary, Indigenous people's right to free, prior, and informed consent. »*

Traduction: « Les organisations de la société civile pourraient se familiariser avec les appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation et s'assurer qu'elles prennent des actions dans tous les domaines qui concernent leur travail. Les organisations de la société civile pourraient également garantir, lorsque c'est pertinent, le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé. »

### **3) Éducation et emploi**

En matière d'éducation et d'emploi, les personnes consultées ont surtout mentionné l'inégalité des opportunités et d'accès aux services que rencontrent certains groupes de personnes, dont les personnes Autochtones, vivant avec un handicap, afro-descendantes, racisées, 2ELGBTQIA+, etc.

### **4) Pauvreté, logement et sécurité alimentaire**

Le droit au logement a été beaucoup abordé dans cette consultation. Plusieurs organisations recommandent d'utiliser une approche fondée sur les droits de la personne pour faire face à l'actuelle crise du logement au Canada, d'autant plus que cette crise touche de façon disproportionnée les groupes plus vulnérables, dont les personnes Autochtones. Les personnes consultées ont mentionné l'importance de collaborer avec les gouvernements municipaux et la nécessité d'accepter et mettre en œuvre les recommandations suivantes:

- 166 à 169; 181 : Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'itinérance;

- 170 à 174 : Mettre en œuvre la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*.

Plusieurs organisations félicitent le gouvernement canadien de sa position actuelle, qui reconnaît depuis 2019 le droit au logement comme un droit humain fondamental, mais demandent la mise en œuvre de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* et, globalement, d'aller plus loin dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels (ESC).

*« Recommendations 169 to 174 and 181 should be prioritized. These recommendations do not require Canada to change its position on its right to housing, but require Canada to properly implement and comply with the National Housing Strategy Act which is already enacted. They can all be implemented by the same actions. In addition, regarding recommendation 181, Canada has already announced an Indigenous Housing Strategy this year. The federal government can implement clear goals and timelines for eliminating homelessness by 2030, and creating accountability and monitoring mechanisms and tools to evaluate progress in meeting goals and timelines, (while ensuring that the most disadvantaged groups are prioritized). Federal, provincial and territorial governments can collect disaggregated data to ensure that these goals and timelines address the needs of priority groups. »*

Traduction: « Les recommandations 169 à 174 et 181 devraient être priorisées. Ces recommandations n'exigent pas du Canada qu'il modifie sa position sur le droit au logement, mais qu'il mette en œuvre et respecte la *Loi sur la stratégie nationale du logement*, qui a déjà été promulguée. Elles peuvent toutes être mises en œuvre par les mêmes actions. En outre, en ce qui concerne la recommandation 181, le Canada a déjà annoncé cette année une stratégie pour le logement autochtone. Le gouvernement fédéral peut mettre en œuvre des objectifs et des calendriers clairs pour éliminer le sans-abrisme d'ici 2030, et créer des mécanismes et des outils de redevabilité et de suivi pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des échéances (tout en veillant à ce que les groupes les plus défavorisés soient priorisés). Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent collecter des données désagrégées pour s'assurer que ces objectifs et ces échéances répondent aux besoins des groupes prioritaires. »

*« The national poverty strategy and the National housing strategy make mention of poverty and homeless as human rights violation. Canada is taking a hesitant step forward and now need to apply this to all ESC rights and make it more meaningful. »*

Traduction: « La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la stratégie nationale pour le logement mentionnent la pauvreté et le sans-abrisme comme des violations des droits de la personne. Le Canada a fait un pas en avant hésitant et doit maintenant l'appliquer à tous les droits ESC et le rendre plus significatif. »

La société civile mentionne des lacunes importantes au Canada en matière de réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et souligne l'importance de ratifier le *Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et d'accepter les recommandations qui favorisent l'avancement de ces droits, dont les suivantes:

- 71; 72; 165; 180 : Respect et avancement des droits économiques, sociaux et culturels
- 158 : Continuer à renforcer ses réseaux de sécurité sociale pour s'assurer que les initiatives sociales et sanitaires répondent aux besoins des communautés isolées et vulnérables
- 159 : Mettre en œuvre un système de protection sociale complet associant les stratégies, les plans et les programmes existants avec une approche systémique
- 179 : Garantir des soins de santé, y compris des soins psychologiques, aux personnes souffrant de toxicomanie et en situation d'itinérance

Certaines organisations ont mentionné que la population canadienne et les gouvernements doivent être sensibilisés au fait que la pauvreté, l'itinérance et l'insécurité alimentaire sont des violations des droits de la personne et que ces enjeux doivent être adressés en conséquence. De plus, plusieurs personnes rappellent l'expertise des organisations et groupes communautaires de la société civile pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels au Canada, d'où l'importance que les gouvernement FPT travaillent en collaboration avec elles sur ces enjeux.

*«Regarding poverty, we should ensure that current social protection system is working properly. Funding need to be increased to civil society organisations. CSO need to be partnered with to providing info and advice and to be considered meaningful partners at the table.»*

Traduction: « En ce qui concerne la pauvreté, nous devrions nous assurer que le système de protection sociale actuel fonctionne correctement. Le financement des organisations de la société civile doit être augmenté. Les OSC doivent être des partenaires qui fournissent des informations et des conseils et doivent être considérées comme des partenaires significatifs à la table des négociations. »

*«Feminist and disability organizations [have been ready for some time now to work with FPT governments] around the universal child care and the \$10 cost benefit for families. These two types of organizations are equipped with the knowledge to advise and support to make the program much more accessible. »*

Traduction: « Les organisations féministes et les organisations de personnes en situation de handicap [sont prêtes depuis un certain temps déjà à travailler avec les gouvernements FPT] autour de la garde universelle d'enfants au coût de 10 \$ pour les familles. Ces deux types d'organisations possèdent les connaissances nécessaires pour conseiller et soutenir le programme afin de le rendre beaucoup plus accessible. »

## 5) Femmes et filles

Les droits des femmes et des filles ont été abordés dans toutes les séances d'engagement et à travers un grand nombre de questionnaires de consultation asynchrones. Les éléments qui sont ressortis sont principalement :

- la nécessité d'inclure et de tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des filles les plus vulnérables, dont les femmes autochtones, en situation de handicap, afro-descendantes, migrantes, réfugiées, racisées, 2ELGBTQIA+, travailleuses du sexe, victimes de violence sexuelle, domestique et autre, en situation d'itinérance, incarcérées, etc.;
- l'importance que le Canada adopte une véritable approche intersectionnelle en matière de droits des femmes;
- l'importance de promouvoir les droits sexuels et reproductifs et l'accès universel à l'avortement, incluant pour les femmes itinérantes, migrantes ou particulièrement marginalisées;
- le besoin de favoriser l'autonomisation et la participation des femmes et des filles;
- l'importance d'améliorer l'accès à la justice des femmes marginalisées;
- l'importance de l'éducation pour que les femmes connaissent leurs droits; et
- le rôle de leadership que le Canada devrait jouer à l'international en matière de droits des femmes et des filles, notamment pour que les autres États adoptent et mettent en œuvre la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)*, et la nécessité d'augmenter le financement de l'aide au développement pour les femmes.

À ce sujet, les recommandations suivantes ont été identifiées comme importantes à accepter et à mettre en œuvre :

- 184 à 187; 191; 192 : Garantir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, incluant l'égalité d'accès à l'avortement et à l'éducation sexuelle;
- 141 : Poursuivre les efforts visant à promouvoir la participation politique des jeunes, en accordant une attention particulière à l'autonomisation des jeunes femmes; et
- 230 : Poursuivre ses efforts relatifs aux problèmes tels que la violence fondée sur le genre et continuer à promouvoir son rôle de chef de file dans la représentation des femmes aux postes décisionnels.

## 6) Violence faite aux femmes et aux enfants

Les organisations soutiennent fortement les quelques 25 recommandations reçues par le Canada concernant la lutte à la violence fondée sur le genre ou fondée sur le sexe et les appels à une meilleure mise en œuvre du *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*. Plusieurs organisations soutiennent que la violence fondée sur le genre ou fondée sur le sexe est endémique au Canada et qu'il y a urgence pour les gouvernements FPT d'agir de façon durable, en s'assurant d'opter pour une approche intersectionnelle, fondée sur les droits et en travaillant en collaboration avec la société civile.

*«The federal government should provide and legislate sustained, adequate funding for the implementation of the National Action Plan to End Gender-Based Violence. The federal government should also introduce monitoring and reporting accountability mechanisms, with an oversight role to be played by civil society experts, to ensure that provinces and territories are implementing the NAP bilateral agreements as intended. The provincial and territorial governments should, in turn, implement the agreements effectively and efficiently, ensuring that adequate funding goes to gender-based violence programs rooted in community-based approaches that are sensitive to cultural needs. The federal government, provincial, and territorial governments should declare gender-based violence an epidemic and dedicate significant resources to addressing it as such. This could include establishing an independent gender-based violence commissioner, as recommended in the final report of the Nova Scotia Mass Casualty Commission. »*

Traduction: « Le gouvernement fédéral devrait fournir et légiférer pour un financement durable et adéquat pour la mise en œuvre du *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*. Le gouvernement fédéral devrait également mettre en place des mécanismes de suivi et de redevabilité, avec un rôle de surveillance joué par des experts de la société civile, afin de s'assurer que les provinces et les territoires mettent en œuvre les accords bilatéraux du PAN comme prévu. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient, à leur tour, mettre en œuvre les accords de manière efficace et efficiente, en veillant à ce qu'un financement adéquat soit accordé aux programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre, ancrés dans des approches communautaires qui tiennent compte des besoins culturels. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient déclarer que la violence fondée sur le genre est une épidémie et consacrer des ressources importantes pour la combattre en tant que telle. Cela pourrait inclure la création d'un poste de commissaire indépendant chargé de la lutte contre la violence fondée sur le genre,

comme le recommande le rapport final de la Commission des pertes massives de la Nouvelle-Écosse. »

*« Afin de lutter efficacement contre la discrimination et la violence faites aux femmes, le Canada devrait élargir son approche intersectionnelle dans la mise en œuvre des Droits humains. Cela permettrait d'atteindre l'égalité réelle entre les genres, d'adopter une approche plus inclusive dans la mise en œuvre des politiques, et de déployer les ressources de façon plus adéquate. »*

*«Civil society organizations could closely monitor and scrutinize the provincial and territorial governments' implementation of the National Action Plan to End Gender-Based Violence, and identify where resources could be better directed. Shelter providers, women's organizations, and those with lived experiences of gender-based violence could play a leading role in consulting on how to best support survivors and address the root causes of gender-based violence.»*

Traduction: « Les organisations de la société civile pourraient suivre de près et examiner minutieusement la mise en œuvre par les gouvernements provinciaux et territoriaux du *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, et identifier les domaines dans lesquels les ressources pourraient être mieux orientées. Les fournisseurs de refuges, les organisations de femmes et les personnes ayant vécu des expériences de violence fondée sur le genre pourraient jouer un rôle de premier plan en se concertant sur la meilleure façon de soutenir les personnes survivantes et de s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le genre. »

À ce sujet, un très grand nombre d'organisations mentionnent qu'il est prioritaire d'accepter et de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- 237 à 245 : Mettre en œuvre le *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*;
- 98; 228 à 236 : Prévenir et lutter contre la violence fondée sur le genre;
- 149; 155 à 157 : Lutter contre la traite des personnes, en mettant l'accent sur la traite des femmes et femmes autochtones;
- 246 à 250 : Prendre les mesures nécessaires de prévention, enquête, sanction et réparation concernant les violences subies par les femmes autochtones;
- 40 à 41 : Ratifier la *Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme*; et
- 42 à 43 : Ratifier la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*.

## 7) Enfants et jeunes

Dans le cadre de cette consultation, la thématique des enfants et des jeunes a principalement été abordé sous l'angle des inégalités auxquels font face certains groupes d'enfants et de jeunes, notamment autochtones, afro descendants, migrants, réfugiés, racisés, vivant avec un handicap, etc.

Les recommandations identifiées comme prioritaires sont celles concernant la ratification du *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant*, la mise en place d'un commissaire indépendant aux droits de l'enfant, la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de prévention de la violence (et la lutte à la violence en général), la fin de la détention des enfants réfugiés et demandeurs d'asile, la lutte à la discrimination et au racisme, et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels :

- 32 à 33 : Ratification du *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant*;
- 258 : Mettre en place un commissaire indépendant aux droits de l'enfant au niveau fédéral et garantir des mécanismes de suivi des droits de l'enfant conformément aux Principes de Paris;
- 256; 259; 260; 261 : Mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention de la violence à l'égard des enfants et lutte à la violence en général;
- 325 à 326 : Mettre fin à la politique de détention des enfants demandeurs d'asiles, réfugiés ou migrants en situations irrégulière;
- 267 : Continuer d'œuvrer à la mise en place de services à l'enfance et à la famille non discriminatoires pour les Premières Nations, ainsi que d'autres services publics tels que l'éducation, la santé, la culture et la langue;
- 268 : Mettre fin à la discrimination structurelle à l'égard des enfants appartenant à des groupes autochtones et des enfants d'ascendance africaine, et remédier aux disparités dans l'accès des enfants aux services; et
- 173 : Renforcer les mesures visant à réduire l'itinérance, en particulier parmi les enfants qui sont exposés à la précarité du logement, conformément à la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*.

## 8) Personnes en situation de handicap

Concernant la thématique des personnes en situation de handicap, les contributions concernaient principalement le droit de vivre dans la dignité, le droit à l'inclusion et à l'égalité des chances en éducation et en emploi. À ce sujet, les recommandations suivantes ont été identifiées comme prioritaires :

- 165 : Veiller à ce que les droits économiques, sociaux et culturels puissent être effectivement exercés par toutes les personnes au Canada, y compris les personnes en situation de handicap;



- 161 : Veiller à la mise en œuvre de mesures adéquates visant à réduire la pauvreté et les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap et les peuples Autochtones; et
- 278 : Continuer à mettre en œuvre des mesures pour que les personnes en situation de handicap puissent sortir de la pauvreté, notamment en veillant à ce que la *Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées* en 2023 tienne compte des frais de subsistance plus élevés liés aux incapacités des personnes en situation de handicap.

De plus, au moins une organisation a exprimé certaines préoccupations en lien avec l'aide médicale à mourir et les droits des personnes en situation de handicap.

*«Recommendation 190 as well as 189 are vital recommendations to Canadians both those with disabilities and those who will acquire disabilities in the future. New data confirms that 1/3rd of women in Canada live with a disability and are accessing Medical assistance in dying (MAID) at disturbing rates. [...] Those accessing MAID under track two are doing so out of poverty, lack of housing just to name two identifiable examples. »*

Traduction: « Les recommandations 190 et 189 sont vitales pour les personnes canadiennes, pour celles vivant avec des handicaps ou celles qui auront des handicaps dans l'avenir. De nouvelles données confirment qu'un tiers des femmes au Canada vivent avec un handicap et ont recours à l'aide médicale à mourir (AMM) à un rythme inquiétant. [...] Les personnes qui ont recours à l'AMM dans le cadre du deuxième volet le font en raison de la pauvreté et du manque de logement, pour ne citer que deux exemples identifiables. »

À ce sujet, les recommandations suivantes devraient être prises en considération :

- 190 : Revoir sa position sur l'euthanasie et le suicide assisté en abrogeant les lois autorisant ces pratiques, en reconnaissance de l'absence d'un « droit à la mort » en droit international et pour défendre le droit fondamental à la vie
- 189 : S'abstenir d'étendre l'accès à l'aide médicale à mourir, en particulier aux enfants et aux personnes vivant avec un handicap mental

## **9) Migrants et réfugiés**

Dans le cadre de cette consultation, plusieurs organisations ont affirmé être grandement préoccupées par les droits des personnes migrantes et réfugiées au Canada.

*«Over 5,000 foreign nationals and permanent residents were detained by Canada Border Services Agency (CBSA) in 2022-2023. Some were held in correctional facilities, facing restrictive conditions like being handcuffed and placed in solitary confinement, without facing any criminal charge. This denies individuals their right*

*to liberty and dignity, with serious consequences for their mental health and wellbeing. Alternatives to immigration detention must be prioritized, in line with the Global Compact for Migration. »*

Traduction: « Plus de 5 000 personnes ressortissantes étrangères et résidentes permanentes ont été détenues par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en 2022-2023. Certaines ont été détenues dans des établissements correctionnels, dans des conditions restrictives, par exemple menottées et placées à l'isolement, sans qu'aucune accusation pénale ne soit portée contre elles. Cette situation prive les personnes de leur droit à la liberté et à la dignité, ce qui a de graves conséquences sur leur santé mentale et leur bien-être. Les alternatives à la détention des personnes immigrées doivent être privilégiées, conformément au Pacte mondial pour les migrations. »

Les recommandations concernant la ratification des instruments internationaux et la révision de la définition de l'apatride pour la rendre conforme au droit international ont été identifiées comme prioritaires :

- 24 à 28 : Ratifier la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*;
- 37 : Envisager d'adhérer à la *Convention relative au statut des apatrides*; et
- 332 : Modifier la *Loi sur la citoyenneté* afin d'y inclure une définition de l'apatride conforme au droit international.

Plusieurs personnes justifient l'importance de prioriser ces recommandations par l'existence de lacunes importantes dans la législation actuelle, ce qui porte atteinte aux droits des personnes migrantes, réfugiées ou sans statut.

*« First, Canada has previously stated that the implementation of the 1951 Convention Relating to the Status of Refugees and the 1961 Reduction of Statelessness Convention adequately protects non-refugee stateless persons. However, this was challenged directly by a 2015 UNHCR report that investigated the compatibility of Canada's legal framework with the 1954 Statelessness Convention, and the Working Group on the 30th Session of the Universal Periodic Review in 2018. The 2015 UNHCR Report found that there are gaps in Canadian legislation as it pertains to statelessness in several domains: the definition of stateless person, social housing, public education, healthcare and social assistance, social security, identity papers, travel documents, expulsion, and naturalization. Without ratification of the 1954 Statelessness Convention, all of these spillover areas cannot be addressed. Second, Canada's Immigration and*

*Refugee Protection Act (IRPA) defines a foreign national as “a person who is not a Canadian citizen or a permanent resident, and includes a stateless person.” However, neither the IRPA nor Canada’s Citizenship Act and its Regulations define statelessness or stateless person. The inclusion of stateless persons in the general category of ‘foreign national’ problematically categorises groups of persons who do not have any nationality with those who have the nationality of a foreign country. »*

Traduction: « Premièrement, le Canada a précédemment déclaré que la mise en œuvre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie protège adéquatement les apatrides non réfugiés. Toutefois, cette affirmation a été directement remise en question dans un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de 2015 qui a examiné la compatibilité du cadre juridique du Canada avec la Convention de 1954 sur l'apatridie, et par le groupe de travail sur la 30e session de l'examen périodique universel en 2018. Le rapport de 2015 du HCR a constaté des lacunes dans la législation canadienne relative à l'apatridie dans plusieurs domaines : la définition de l'apatride, le logement social, l'éducation publique, les soins de santé et l'assistance sociale, la sécurité sociale, les papiers d'identité, les documents de voyage, l'expulsion et la naturalisation. Sans la ratification de la Convention de 1954 sur l'apatridie, tous ces domaines ne peuvent être abordés. Deuxièmement, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) du Canada définit un étranger comme "une personne qui n'est pas un citoyen canadien ou un résident permanent, y compris un apatride". Cependant, ni la LIPR, ni la *Loi sur la citoyenneté* du Canada et son règlement d'application ne définissent l'apatridie ou la personne apatride. L'inclusion des apatrides dans la catégorie générale des "ressortissants étrangers" entraîne une catégorisation problématique des groupes de personnes qui n'ont pas de nationalité avec ceux qui ont la nationalité d'un pays étranger. »

Plusieurs organisations mentionnent l'urgence d'accepter et de mettre en œuvre les recommandations qui revendiquent la fin de la détention des enfants réfugiés et demandeurs d'asile et la règlementation de la détention obligatoire.

- 325 à 326 : Mettre fin à la politique de détention des enfants demandeurs d'asiles, réfugiés ou migrants en situations irrégulière
- 321 à 324 : Adopter des mesures législatives pour règlementer et préciser la durée et les conditions de la détention obligatoire des migrants en situation irrégulière

Plusieurs personnes mentionnent également l'importance des recommandations en lien avec la promotion des droits et la protection contre les abus des personnes migrantes, réfugiées ou sans statut, l'amélioration des conditions de détention et le renforcement de l'accès aux services:

- 327 à 331 : Protection contre les abus et l'exploitation
- 318 à 320 : Protection des droits du travail et accès à la justice
- 180 à 181 : Garantir un meilleur accès aux services de santé

À ce sujet, quelques organisations ont des propositions concrètes pour les gouvernements FPT et/ou les organisations de la société civile:

*«The remaining contracts between Canada Border Services Agency and provincial governments allowing immigrants to be detained in provincial correctional facilities should be terminated. All levels of government should collaborate to develop, fund, and utilize alternative options of monitoring immigrants that treat them with dignity and respect. The federal government should pass and implement Bill C-20, the Public Complaints and Review Commission Act. »*

Traduction: « Les contrats encore en vigueur entre l'Agence des services frontaliers du Canada et les gouvernements provinciaux, qui autorisent la détention des personnes immigrantes dans les établissements pénitentiaires provinciaux, doivent être résiliés. Tous les niveaux de gouvernement devraient collaborer pour développer, financer et utiliser des options alternatives de contrôle des immigrants qui les traitent avec dignité et respect. Le gouvernement fédéral devrait adopter et mettre en œuvre le projet de loi C-20, la *Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public*. »

*«Civil society organisations often consider statelessness in light of the substantial connections it has with various populations who experience or who have experienced statelessness, and various aspects of life, such as healthcare, employment, and civic participation. For example, individuals impacted by statelessness generally do not have a legal identity or citizenship, and live without basic human rights, including access to health care, education, and the right to work legally. Organisations working in these fields, and specifically with migrants and undocumented individuals, should consider the role that lack of nationality may play in their clients' lives, and the protection gaps in Canada's law and policy. [...] Because resolving statelessness ultimately has a positive impact on an individual's and community's socio-economic and political conditions, civil society organisations, [...] should encourage Canada to accede to the 1954 Convention*

*Relating to the Status of Stateless Persons, and amend the IRPA and the Citizenship Act to include a definition of a de jure stateless person. »*

Traduction: « Les organisations de la société civile considèrent souvent l'apatridie à la lumière des liens substantiels qu'elle entretient avec diverses populations qui vivent ou ont vécu l'apatridie, et divers aspects de la vie, tels que les soins de santé, l'emploi et la participation civique. Par exemple, les personnes touchées par l'apatridie n'ont généralement pas d'identité légale ou de citoyenneté, et vivent sans les droits fondamentaux, notamment l'accès aux soins de santé, à l'éducation et le droit de travailler légalement. Les organisations qui travaillent dans ces domaines, et plus particulièrement avec les personnes migrantes et sans papiers, devraient prendre en compte le rôle que l'absence de nationalité peut jouer dans la vie de leurs client.e.s, ainsi que les lacunes en matière de protection dans la législation et la politique du Canada. [...] Les organisations de la société civile devraient encourager le Canada à adhérer à la *Convention relative au statut des apatrides* (1954) et à modifier la LIPR et la *Loi sur la citoyenneté* pour y inclure une définition de droit de l'apatride, car la résolution de l'apatridie a en fin de compte un impact positif sur les conditions socio-économiques et politiques d'un individu et d'une communauté. »

### **10) Diversité, équité, inclusion (Anti-racisme)**

Les questions de diversité, équité et inclusion ont été abondamment abordées dans cette consultation. Plusieurs personnes félicitent le gouvernement d'avoir mené, dans le cadre de l'EPU4, une consultation s'adressant spécifiquement aux communautés autochtones, et au moins une organisation recommande de mener également une consultation s'adressant spécifiquement aux personnes afrodescendantes. Pour plusieurs organisations, discuter de diversité, équité et inclusion dans le cadre de l'EPU n'est pas suffisant et il importe d'adresser directement les questions de discrimination, racisme, antisémitisme et islamophobie, puisque les violations de droits humains au Canada touchent de façon disproportionnée certains groupes de personnes:

*« Les personnes afrodescendantes vivant au Canada sont confrontées à une surreprésentation dans les prisons fédérales et les services de protection de la jeunesse, ainsi qu'à des stérilisations forcées et à diverses formes de discrimination, notamment dans la fonction publique, l'immigration et dans le domaine sportif. L'absence de données désagrégées par les gouvernements provinciaux, en particulier ceux qui nient l'existence du racisme systémique, rend difficile l'analyse précise des défis spécifiques à ces communautés et limite les mesures de lutte contre la discrimination génétique. »*

*«We make special mention of recommendations which address the right to health as it relates to migration status, housing, and systemic racism. We support these and many other recommendations because access barriers are rooted in and perpetuated by systemic oppression and the denial of other rights. »*

Traduction: « Nous mentionnons tout particulièrement les recommandations qui traitent du droit à la santé en relation avec le statut migratoire, le logement et le racisme systémique. Nous soutenons ces recommandations, ainsi que de nombreuses autres, car les obstacles à l'accès sont ancrés et perpétués par l'oppression systémique et le déni d'autres droits. »

Les éléments qui sont ressortis des contributions concernent principalement :

- la nécessité de reconnaître l'existence d'inégalités systémiques dans les institutions et les programmes gouvernementaux, incluant les inégalités d'accès aux services, notamment en matière de santé, de logement, d'éducation et d'emploi;
- le manque de données désagrégées pour bien comprendre les impacts de la discrimination et du racisme au Canada;
- l'importance d'adopter une approche intersectionnelle et fondée sur les droits de la personne pour lutter contre la discrimination et le racisme et promouvoir l'égalité des chances;
- la nécessité de favoriser la participation des groupes directement concernés, incluant les groupes marginalisés, dans les prises de décisions qui les concernent;
- la nécessité de lutter contre les discours et crimes haineux; et
- la surreprésentation de certains groupes de personnes dans le système de justice et le système de protection de la jeunesse.

À ce sujet, les personnes consultées croient que les recommandations suivantes devaient être acceptées et mises en œuvre de façon prioritaire:

- 71; 74 à 85; 89; 90 : Lutter contre la discrimination et le racisme;
- 86 : Évaluer la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022 en consultation avec les groupes concernés et adopter les mesures nécessaires pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale;
- 96; 109 : Lutter contre les crimes haineux et discours de haine;
- 87 : Continuer à renforcer tous les mécanismes visant à garantir l'égalité pour tous et à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur la race, en particulier pour les personnes d'ascendance africaine;

- 130 : Renforcer les efforts pour remédier à la surreprésentation des personnes d'ascendance africaine, des Autochtones et des groupes minoritaires dans les systèmes pénitentiaire et de sécurité sociale;
- 268 : Mettre fin à la discrimination structurelle à l'égard des enfants appartenant à des groupes autochtones et des enfants d'ascendance africaine, et remédier aux disparités dans l'accès des enfants aux services; et
- 136 : Remettre en question l'interdiction faite aux femmes de porter des symboles religieux dans l'exercice de leurs fonctions civiques au Québec, compte tenu des préoccupations graves concernant l'islamophobie.

Certaines organisations soulignent que des avancées ont été faites au Canada, notamment pour reconnaître l'existence de racisme et de discrimination, mais qu'il importe que les gouvernement FPT poursuivent leurs efforts, en collaboration avec la société civile et les groupes de personnes directement concernés, principalement en termes de mise en œuvre et de suivi.

*« Canada has an antiracism strategy, but it needs to be resourced and overarching regarding intersectionality. It needs to have accountability checks to keep an eye on if it's working and if it's accessible. »*

Traduction: « Le Canada dispose d'une stratégie de lutte contre le racisme, mais elle doit être dotée de ressources et d'une vision globale de l'intersectionnalité. Elle doit comporter des contrôles de redevabilité pour vérifier qu'elle fonctionne et qu'elle est accessible. »

### **11) Personnes âgées**

Ce sujet a été abordé indirectement dans les consultations. Les personnes consultées mentionnent que les personnes âgées sont un groupe particulièrement susceptible de faire face à des violations de leurs droits, notamment en matière d'accès aux services, de logement, de sécurité alimentaire, etc.

### **12) 2ELGBTQIA+**

Dans le cadre de cette consultation, les droits des personnes 2ELGBTQIA+ ont surtout été abordés indirectement, lorsqu'il était question d'identifier les groupes de personnes les plus susceptibles de ne pas avoir accès à un logement, à des soins de santé adéquats, de subir de la violence, etc.

*« Nos actions en matière de violence contre les femmes et les filles doivent adresser la lesbianophobie et la transphobie, c'est-à-dire toutes les réalités et besoins des femmes de façon holistique. La jurisprudence canadienne s'est prononcée, s'est étendue pour lutter contre les violences contre toutes les femmes. »*

Les discours de haine homophobe et l'homophobie en général ont aussi évoqué dans les sessions d'engagement, en lien avec l'importance d'accepter les recommandations suivantes :

- 314 : Adopter des mesures législatives et autres pour lutter contre les crimes et discours haineux à l'encontre des personnes LGBTQI+, à la fois en ligne et hors ligne;
- 315 : Développer des stratégies pour lutter contre l'homophobie, la bi- et la transphobie et la montée du mouvement anti-genre dans les écoles;
- 317 : Continuer à travailler avec des partenaires, à tous les niveaux, pour s'attaquer aux causes de la violence contre les membres de la communauté LGBTQI+, ainsi qu'à la violence fondée sur la religion ou sur les convictions.

### **13) Sécurité publique et application de la loi**

Dans le cadre de cette consultation, plusieurs contributions concernaient la sécurité publique et d'application de la loi. Les éléments identifiés comme prioritaires par la société civile sont la lutte au profilage racial, la nécessité de remédier à la surreprésentation de certains groupes de personnes dans le système de justice et améliorer les conditions de détention, notamment concernant le recours à l'isolement.

*« We need clearer laws against racial and religious profiling where they are lacking, these laws should prohibit stops unless a person truly matches the description of a suspect or they have been seen committing a crime (no stop should be allowed because "the person looked suspicious"), laws should discourage that behaviour by mandating accountability, reparation (taken from agencies' pensions, not taxpayers' dollars), more training to combat biases as well as suspensions without pay during investigations of alleged cases of profiling. »*

Traduction: « Nous avons besoin de lois plus claires contre le profilage racial et religieux là où elles font défaut, ces lois devraient interdire les arrestations à moins qu'une personne corresponde vraiment à la description d'un suspect ou qu'elle ait été vue en train de commettre un crime (aucune arrestation ne devrait être autorisée parce que "la personne avait l'air suspecte"), les lois devraient décourager ce comportement en imposant la redevabilité, la réparation (prélevée sur les pensions des agences, pas sur l'argent des contribuables), plus de formation pour combattre les préjugés ainsi que des suspensions sans salaire pendant les enquêtes sur les cas présumés de profilage. »

*« Our organization advocates alongside communities most marginalized by criminal and punitive laws and policies to reform them, including laws that criminalize HIV non-disclosure, people who use drugs, and sex workers – all of which have disproportionate impacts on Indigenous, Black, and migrant people in Canada and contribute to their overrepresentation in prison. [...] While Black and*



*Indigenous people are not more likely to commit drug offences, reports confirm that they are more likely to be subject to surveillance, arrested, and incarcerated for drug offences. Human rights violations against sex workers in Canada have escalated under 2014 legislation which criminalizes sex workers, those who purchase sex, and third parties in sex work. »*

Traduction: « Notre organisation plaide aux côtés des communautés les plus marginalisées par les lois et politiques pénales et punitives afin de les réformer, notamment les lois qui criminalisent la non-divulgence du VIH, les personnes qui consomment des drogues et les professionnel(le)s du sexe - qui ont toutes un impact disproportionné sur les personnes autochtones, noires et migrantes au Canada et qui contribuent à leur surreprésentation en prison. [...] Si les personnes noires et autochtones ne sont pas plus susceptibles de commettre des infractions liées à la drogue, les rapports confirment qu'elles sont plus susceptibles de faire l'objet d'une surveillance, d'être arrêtées et incarcérées pour des infractions liées à la drogue. Les violations des droits de la personne des travailleuses et travailleurs du sexe au Canada se sont intensifiées en vertu de la législation de 2014 qui criminalise les travailleuses et travailleurs du sexe, les personnes qui achètent des services sexuels et les tierces parties dans le domaine du travail du sexe. »

À ce sujet, les organisations demandent aux gouvernements FPT d'accepter et de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- 77; 117 à 120 : Lutter contre le profilage racial par la police et les agences de sécurité;
- 130 : Renforcer les efforts pour remédier à la surreprésentation des personnes d'ascendance africaine, des Autochtones et des groupes minoritaires dans les systèmes pénitentiaire et de sécurité sociale;
- 131 : Investir dans des politiques communautaires menées par les Autochtones pour interrompre le processus d'incarcération des Autochtones et financer de manière adéquate les établissements pénitentiaires gérés par les Autochtones;
- 123 à 124 : Améliorer les conditions de détention;
- 132 : Adopter des mesures législatives visant à restreindre le recours à l'isolement prolongé et adhérer à *l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus* (Règles Mandela); et
- 133 : Veiller à ce que l'isolement cellulaire soit conforme à *l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus* (Règles Mandela) et redoubler d'efforts pour remédier à la surreprésentation des Autochtones et des personnes appartenant à d'autres groupes minoritaires dans les prisons, ainsi qu'aux causes sous-jacentes.

Concernant la recommandation 130, une personne mentionne que la *Stratégie Canadienne en matière de Justice pour les personnes noires* est globalement bien reçue, mais que le processus de consultation et les échanciers qui y sont associés doivent être revus. De plus, certaines organisations mentionnent que les lois et approches punitives, notamment en matière de travail du sexe, de possession ou vente de drogues ou de non-divulgation de la séropositivité, ont un impact disproportionné sur certains groupes de personnes historiquement marginalisés, ce qui favorise leur surreprésentation dans le système de justice et la violation de leurs droits. Pour cette raison, ces organisations invitent les gouvernements FPT à investir davantage dans les programmes de prévention et à limiter ou réduire la criminalisation, en mettant en place des mesures alternatives à l'emprisonnement.

D'autres contributions concernaient la lutte aux crimes et discours de haine et la lutte contre la traite des personnes.

*« We talked about recommendations that are around legislation or policy related to antiracism and antihate. Existing pieces of legislation or policy in the works that can address the recommendations, like the National Action Plan on combatting hate and the renewed antiracism strategy. Online hate legislation would go a long way toward addressing this issue. »*

Traduction: « Nous avons parlé des recommandations relatives à la législation ou à la politique en matière d'antiracisme et de lutte contre la haine. Il existe des textes législatifs ou des politiques en cours d'élaboration qui peuvent répondre aux recommandations, comme le *Plan d'action national de lutte contre la haine et la stratégie renouvelée de lutte contre le racisme*. Une législation sur la haine en ligne contribuerait grandement à la résolution de ce problème. »

*« Nous trouvons prioritaire d'offrir du soutien et des services aux personnes à risque et aux victimes [de traite des personnes]. Pour la mise en œuvre, le soutien financier à des coalitions provinciales ou territoriales et des organisations non-gouvernementales est crucial. »*

À ce sujet, certaines organisations demandent aux gouvernements FPT d'accepter et de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- 90 : Mettre fin à la discrimination structurelle et aux crimes haineux à l'égard de minorités raciales et religieuses comme les personnes musulmanes ou les personnes d'ascendance africaine et asiatique;
- 93 à 95; 99; 113 : Lutter efficacement contre les discours et les crimes haineux;

- 96 : Envisager l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les crimes haineux, la discrimination et les discours haineux, en particulier ceux qui visent des personnes d'ascendance africaine; et
- 147 à 157 : Lutter contre la traite des personnes.

#### **14) Entreprises et droits de la personne**

Plusieurs personnes consultées ont mentionné l'importance de renforcer le Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) et de renforcer la redevabilité des entreprises canadiennes en matière de droits de la personne.

*« Sur les droits humains et les entreprises, l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) créé en 2019 ne dispose pas de véritables pouvoirs et de l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Le projet de loi visant à renforcer l'efficacité de l'OCRE reste bloqué au stade de la première lecture depuis le 29 mars 2022 ; alors que les plaintes des victimes s'accumulent, et que leur espoir de voir leur cause entendue s'étirole. Sur ce sujet, les différents gouvernements devraient remettre à l'ordre des priorités législatives le projet de loi sur les pouvoirs de l'OCRE, et mettre en place un recours indépendant pour les victimes. Par ailleurs, le Canada devrait envisager d'intégrer les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux DH dans sa législation ou au moins d'adopter une loi portant sur la diligence raisonnable. »*

À ce sujet, plusieurs organisations croient que les recommandations suivantes devraient être acceptées et mises en œuvre:

- 226 à 227: Renforcer le Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises; et
- 218; 221 à 225 : Renforcer la redevabilité des entreprises canadiennes en matière de droits de la personne.

Les organisations de la société civile se disent particulièrement préoccupées par le fait que des entreprises canadiennes, dont les minières, commettent en toute impunité des violations de droits de la personne, notamment en matière environnementale, que ce soit au Canada ou à l'étranger, et recommandent de renforcer les mesures de lutte à l'impunité et l'accès aux recours pour les victimes, d'autant plus ces violations de droits touchent de façon disproportionnée les groupes de personnes les plus vulnérables.

*«Regarding recommendation 218, we need accountability of the oil and gas sector on their impact on Indigenous peoples; the disproportionate impact of climate change on Indigenous communities. »*

Traduction: « En ce qui concerne la recommandation 218, nous avons besoin que le secteur pétrolier et gazier rende compte de son impact sur les peuples autochtones ; l'impact disproportionné des changements climatiques sur les communautés autochtones. »

À ce sujet, une organisation mentionne l'importance de poursuivre le travail sur trois projets de lois qui permettront de corriger certaines des lacunes législatives actuelles :

- C-226 *Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale visant à évaluer et prévenir le racisme environnemental ainsi qu'à s'y attaquer et à faire progresser la justice environnementale;*
- C-262 *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;* et,
- C-263 : *Loi établissant le Bureau du commissaire à la conduite responsable des entreprises à l'étranger et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.*

De plus, une organisation recommande de consulter la société civile sur la position du Canada concernant le projet du Conseil des droits de l'homme d'un *Instrument juridiquement contraignant visant à régler, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et des autres entreprises*, puisque, jusqu'à présent, le Canada semble avoir pris position sur ce projet de traité, sans consultation préalable.

### **15) Action climatique**

Plusieurs personnes ont mentionné que le droit à vivre dans un environnement sain a longtemps été négligé par les gouvernements FPT du Canada et qu'il est maintenant plus que temps d'y remédier, d'autant plus que les groupes les plus vulnérables sont disproportionnellement affectés par les changements climatiques.

*« The realization of equality and all human rights depends upon a healthy and sustainable environment. Women—particularly Indigenous and racialized women—are disproportionately impacted by climate change. The right to a healthy environment is now recognized in Canadian law as a result of Bill S-5—it must be promoted, respected, and upheld. The FPT governments should take immediate action to reduce greenhouse gas emissions in accordance with Canada's commitments to the Paris Agreement. This includes phasing out the use of fossil fuels. The federal government should also enshrine the right to a healthy and sustainable environment in the Canadian Constitution and take meaningful action to respect this right. The Senate should swiftly pass Bill C-226 and the federal government should set out work on the National Strategy Respecting Environmental Racism as a matter of high priority. »*

Traduction: « La réalisation de l'égalité et de tous les droits dépend d'un environnement sain et durable. Les femmes - en particulier les femmes autochtones et racialisées - sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques. Le droit à un environnement sain est maintenant reconnu dans le droit canadien grâce au projet de loi S-5 - il doit être promu, respecté et défendu. Les gouvernements FPT devraient prendre des mesures immédiates pour réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément aux engagements du Canada à l'égard de l'Accord de Paris. Cela comprend l'élimination progressive de l'utilisation des combustibles fossiles. Le gouvernement fédéral devrait également inscrire le droit à un environnement sain et durable dans la Constitution canadienne et prendre des mesures significatives pour respecter ce droit. Le Sénat devrait adopter rapidement le projet de loi C-226 et le gouvernement fédéral devrait commencer à travailler sur la *Stratégie nationale de lutte contre le racisme environnemental en priorité*. »

Les recommandations identifiées comme prioritaires à accepter et à mettre en œuvre sont :

- 212 : Adopter des mesures pour atténuer l'impact environnemental négatif de l'exploitation des combustibles fossiles, en accordant une attention particulière aux écosystèmes très importants de l'Amazonie et des glaciers;
- 213 : Mettre en œuvre des politiques plus efficaces de lutte contre les changements climatiques afin de réduire l'utilisation des combustibles fossiles et les émissions de carbone;
- 207 : Intensifier les efforts pour développer et renforcer les cadres législatifs nécessaires pour relever les défis environnementaux intersectoriels, y compris des cadres de réduction des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes reliées, avec la participation pleine et significative des personnes appartenant à des groupes marginalisés et se trouvant dans des situations de vulnérabilité, dont les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap et les Autochtones; et
- 211 : Envisager le versement en temps voulu de l'engagement financier en faveur du climat afin de garantir une voie de développement résiliente aux changements climatiques dans les économies vulnérables.

Quelques organisations mentionnent que les gouvernements FPT doivent s'engager activement en matière d'éducation et de législation, pour s'assurer que la population canadienne comprenne les impacts de ses comportements sur les changements climatiques et fasse des choix responsables.

*« [We recommend that Canadian governments] include a process to better articulate the rights to food and health, and the duty to warn consumers about the planet-heating risk of foods from ruminant animals in the Canadian context. [...]*

*Consumer rights are, by definition, human rights in relation to business entities [...]. Canadians are entitled to non-misleading advertising and labelling by the federal Competition Act, Food and Drugs Act, Consumer Packaging and Labelling Act, provincial consumer protection or business practices legislation (in most provinces), and similarly common law standards. Common law also includes a well-established duty to warn consumers about hazards by robust disclosures in advertising and labelling of consumer products. However, that duty has not yet been tested on a case of failure to warn consumers about climate risks, such as the contribution of meat from ruminant animals to greenhouse gas emissions and, by extension, to a dangerously warming planet. In 2022, the United Nations General Assembly embraced the right to a healthy environment. It is not yet clear if 2023 amendments to the Canadian Environmental Protection Act—subject to a forthcoming implementation framework—will robustly protect Canadians’ environmental rights. The threat to the right to a healthy environment posed by greenhouse gas emissions from ruminant animals is real and substantial. [...] Despite these known risks to the environment of food from ruminant animals and no statute or regulation specifically requiring the disclosure of such risk to rights holders (consumers and the public that does not consume them), there may be a legal duty to disclose such risks. »*

Traduction: « Nous recommandons aux gouvernements du Canada d'inclure un processus visant à mieux articuler les droits à l'alimentation et à la santé, et le devoir d'avertir les personnes consommatrices du risque de réchauffement de la planète lié aux aliments provenant d'animaux ruminants dans le contexte canadien. [...] Les droits des consommatrices.teurs sont, par définition, des droits de la personne en relation avec les entités commerciales [...]. La population canadienne a droit à une publicité et à un étiquetage non trompeurs en vertu de la *Loi (fédérale) sur la concurrence*, de la *Loi sur les aliments et drogues*, de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, de la législation provinciale sur la protection des consommateurs ou les pratiques commerciales (dans la plupart des provinces) et des normes similaires de la common law. La common law comprend également une obligation bien établie d'avertir les personnes consommatrices des dangers par des informations solides dans la publicité et l'étiquetage des produits de consommation. Toutefois, cette obligation n'a pas encore été testée dans le cas d'un manquement à l'obligation d'avertir les personnes consommatrices des risques climatiques, tels que la contribution de la viande de ruminants aux émissions de gaz à effet de serre et, par extension, à une planète qui se réchauffe dangereusement. En 2022, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le droit à un environnement sain.

On ne sait pas encore si les modifications apportées en 2023 à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* - sous réserve d'un cadre de mise en œuvre à venir - protégeront efficacement les droits des Canadiennes et des Canadiens en matière d'environnement. La menace que les émissions de gaz à effet de serre provenant des ruminants font peser sur le droit à un environnement sain est réelle et substantielle. [...] Malgré ces risques connus pour l'environnement des aliments provenant d'animaux ruminants et l'absence de loi ou de règlement exigeant spécifiquement la divulgation de ces risques aux personnes détentrices de droits (les consommatrices.teurs et le public qui ne les consomme pas), il peut y avoir une obligation légale de divulguer ces risques. »

## 16) Autres

Dans le cadre de cette consultation, un très grand nombre de contributions formulées via le questionnaire asynchrone de consultation étaient identiques et concernaient la position du Canada sur Israël-Gaza.

*« In the heart of the ongoing humanitarian crisis in Gaza, our priorities revolve around recommendations addressing the immediate need for a ceasefire and unhindered humanitarian aid access. Recommendations 52 and 53 are imperative, calling for an immediate ceasefire and unconditional access of humanitarian aid into Gaza. These measures are urgent given the devastating toll on innocent lives, including over 17,000 reported deaths, including 7,000 children, and more than 46,000 injuries. The figures highlight the severe impact on civilians, emphasizing the critical importance of swift action to prevent further loss of life. [...] Against the backdrop of escalating violence and gross violations of international humanitarian law, the Canadian government, at all levels, must prioritize recommendation 50. This recommendation urges alignment of domestic and foreign policies with relevant international laws addressing crimes against humanity in the Occupied Palestinian Territory. [...] Additionally, drawing attention to recommendation 56, which calls for an end to irresponsible arms trade, and monitoring Canadian corporations to prevent negative impacts on human rights aligns with our commitment to justice and protection of minority rights. [...] The ongoing violations of international humanitarian law, including attacks on healthcare facilities, underscore the urgency for accountability and immediate and permanent ceasefire measures. This aligns with Canada's duty to uphold international humanitarian law and address the critical humanitarian needs on the ground. »*

Traduction: « Au cœur de la crise humanitaire en cours à Gaza, nos priorités tournent autour des recommandations qui répondent au besoin immédiat d'un cessez-le-feu et d'un accès sans entrave à l'aide humanitaire. Les

recommandations 52 et 53 sont impératives, car elles appellent à un cessez-le-feu immédiat et à un accès inconditionnel de l'aide humanitaire à Gaza. Ces mesures sont urgentes compte tenu du bilan dévastateur en vies innocentes, qui fait état de plus de 17 000 personnes mortes, dont 7 000 enfants, et de plus de 46 000 personnes blessées. Ces chiffres mettent en évidence la gravité de l'impact sur les populations civiles et soulignent l'importance cruciale d'une action rapide pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines. [...] Face à l'escalade de la violence et aux violations flagrantes du droit international humanitaire, le gouvernement canadien, à tous les niveaux, doit donner la priorité à la recommandation 50. Cette recommandation préconise l'alignement des politiques nationales et étrangères sur les lois internationales pertinentes relatives aux crimes contre l'humanité dans le territoire palestinien occupé. [...] En outre, le fait d'attirer l'attention sur la recommandation 56, qui appelle à mettre fin au commerce irresponsable des armes, et de surveiller les entreprises canadiennes pour prévenir les effets négatifs sur les droits de la personne est conforme à notre engagement en faveur de la justice et de la protection des droits des minorités [...] Les violations continues du droit humanitaire international, y compris les attaques contre les établissements de soins de santé, soulignent l'urgence de rendre des comptes et de prendre des mesures de cessez-le-feu immédiates et permanentes. Cela correspond au devoir du Canada de faire respecter le droit humanitaire international et de répondre aux besoins humanitaires critiques sur le terrain. »

Bien qu'au moins une personne affirme s'y opposer fermement, la très grande majorité des personnes consultées croient que les recommandations 49 à 61 sont prioritaires et urgentes, particulièrement les suivantes:

- 52 à 53 : Demander un cessez-le-feu immédiat, un accès inconditionnel au carburant et un accès inconditionnel pour l'aide humanitaire à Gaza;
- 51 : Mettre fin à toute forme de soutien à la puissance occupante qui viole les droits de la personne et le droit humanitaire dans le territoire palestinien occupé et la bande de Gaza;
- 59 à 60 : Renforcer les politiques visant à soutenir les droits inaliénables du peuple palestinien, et renforcer le contrôle des entreprises canadiennes en ce qui concerne les effets négatifs de leurs activités sur la jouissance des droits de la personne dans les situations d'occupation;
- 61 : Renforcer les politiques visant à soutenir les droits inaliénables du peuple palestinien et veiller à ce que les activités des entreprises canadiennes n'aient aucune incidence négative sur les droits de la personne en situation d'occupation, surtout en ce qui a trait



à l'exportation d'armes, pour s'assurer que des armes ne parviennent pas jusqu'à des pays qui violent le droit humanitaire international et les droits de la personne; et

- 56 : Mettre fin au commerce irresponsable d'armes traditionnelles avec la puissance coloniale israélienne, commerce qui facilite les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et qui porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Quelques organisations mentionnent l'importance de lutter contre l'impunité, notamment dans les contextes de violation massive de droits humains, et demandent au Canada d'assurer le respect des droits des victimes de crimes internationaux :

*« Concernant l'impunité des violations des droits humains, le Canada dispose de mécanismes pour exercer sa compétence universelle contre des auteurs présumés de ce type de crimes (Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre de 2000 et le Programme sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre) (le Programme). Toutefois, malgré les dénonciations relatives à la présence de présumés auteurs de crimes internationaux au Canada, et l'obligation de les traduire en justice ; le gouvernement privilégie leur expulsion du territoire en vertu des lois sur l'immigration, sans garantie de poursuites pénales dans le pays de destination, ce qui viole ses obligations internationales. Les gouvernements doivent doter le Programme d'un budget suffisant pour lui permettre de mener des enquêtes et des poursuites pénales; faire preuve de transparence dans l'exercice du pouvoir discrétionnaire de ses autorités de poursuite et assurer l'accès à la justice et le droit à réparation des victimes. »*

À ce sujet, les recommandations suivantes ont été identifiées comme importantes :

- 50 : Harmoniser les politiques nationales et étrangères avec les lois internationales pertinentes relativement aux crimes contre l'humanité qui se produisent actuellement en territoire palestinien occupé;
- 134 : Adopter une approche globale et efficace pour enquêter sur les crimes de guerre commis par ses forces armées et responsabiliser ces dernières; et
- 219 : Maintenir son approche de la promotion des droits de la personne et des valeurs démocratiques dans le cadre de la politique intérieure et étrangère du Canada.

Par ailleurs, une organisation demande de prendre en considération la recommandation suivante, concernant le rapatriement de ses ressortissants :

- 128 : Rapatrier tous ses ressortissants des camps et des installations connexes dans le Nord-Est de la République arabe syrienne, conformément au droit international, et prévenir de nouvelles vagues de terroristes.

*« Canada is complicit in grave human rights violations by not repatriating its citizens who are arbitrarily detained in conditions akin to torture, including according to international law and its own Charter of Rights and Freedoms. Section 6 of the Charter states that all citizens have a right to enter Canada – which Canada is preventing by not giving the permissions necessary for their return, even when a delegation was sent there last summer to bring them home – effectively banishing its citizens indefinitely. Canada should also repatriate the non-Canadian mothers of Canadian children as to not separate parents and children in accordance with international law. »*

Traduction: « Le Canada se rend complice de graves violations de droits de la personne en ne rapatriant pas ses personnes citoyennes détenues arbitrairement dans des conditions proches de la torture, y compris au regard du droit international et de sa propre Charte des droits et libertés. L'article 6 de la Charte stipule que toutes les personnes citoyennes ont le droit d'entrer au Canada - ce que le Canada empêche en ne donnant pas les autorisations nécessaires à leur retour, même lorsqu'une délégation a été envoyée sur place l'été dernier pour les ramener chez elles - bannissant de fait ses citoyennes et citoyens pour une durée indéterminée. Le Canada devrait également rapatrier les mères non canadiennes d'enfants canadiens afin de ne pas séparer parents et enfants, conformément au droit international. »

Enfin, une organisation recommande au Canada de noter les recommandations 62 et 138, plutôt que de les accepter.

*«Canada should NOT be accepting Recommendation 62: Stop all forms of support for terrorist activities that operate under the pretext of alleged humanitarian work. The association of humanitarian work with terrorism is unsupported and harmful. We congratulate the federal government for finally adopting an exemption to Canada's laws on countering terrorist financing for the provision of humanitarian assistance. This change came thanks to concerted pressure from civil society groups, and gives greater certainty to humanitarian organizations in carrying out their work. Bill C-41, adopted in June, did not unfortunately go far enough. The exemption does not apply to many Canadian international assistance organizations that carry out vital activities, but which are not exclusively humanitarian in nature, including in regards to provision of health services, defence of human rights, efforts towards peace-building and support towards earning a livelihood. These organizations are now required to go through an unclear, burdensome and invasive authorization process that could negatively impact their work, their staff as well as their safety on the ground. [...] We*

*recommend that Canada does NOT accept Recommendation 138: Further strengthen the domestic framework to prevent misuse of freedom of expression for inciting violence and disallow activities of groups which are promoting extremism. In an exercise that is meant to protect human rights, we are concerned by the fact that this recommendation is calling for the curtailing of freedom of expression. Firstly, there is no misuse of free expression to incite violence. Canada has laws that prohibit hate speech, incitement and threats of violence – they are not always enforced when they should be but it's not an issue of misusing free speech. In the current context of protests for Palestinian rights and lives, the wrongful conflation of support for rights and calls for ceasefire with the support for hate, terrorism or incitement to violence IS a huge problem. Canada must denounce this conflation and be more vocal in its support for free expression. Canada must also be cautious in its efforts to protect – for example – against online harms, so as not to further silence voices from oppressed communities. [...] Secondly, we are noticing with concerns – at the UN and internationally – the increase use and calls for the use of counter “extremism” as a way to silence free expression, dissent, human right defenders and political opponents. Putting rights-affirming social programs in place that address the root causes of all types of violence is key – but the use of vague terms like extremism often leads to the repression and criminalization of activities and speech outside the mainstream, status quo or simply critical of governments in power. Legislating against “the promotion of extremism” is nothing more than thought policing and must absolutely be avoided.»*

Traduction: « Le Canada ne devrait PAS accepter la recommandation 62 : "Mettre fin à toutes les formes de soutien aux activités terroristes qui opèrent sous le prétexte d'un prétendu travail humanitaire". L'association du travail humanitaire avec le terrorisme est injustifiée et nuisible. Nous félicitons le gouvernement fédéral d'avoir finalement adopté une exemption aux lois canadiennes sur la lutte contre le financement du terrorisme pour la fourniture d'aide humanitaire. Ce changement est intervenu grâce à la pression concertée des groupes de la société civile, et donne une plus grande certitude aux organisations humanitaires dans l'accomplissement de leur travail. Le projet de loi C-41, adopté en juin, n'est malheureusement pas allé assez loin. L'exemption ne s'applique pas à de nombreuses organisations canadiennes d'aide internationale qui mènent des activités vitales, mais qui ne sont pas exclusivement de nature humanitaire, notamment en ce qui concerne la fourniture de services de santé, la défense des droits, les efforts de consolidation de la paix et le soutien aux moyens de subsistance. Ces organisations sont désormais tenues de se soumettre à une

procédure d'autorisation peu claire, lourde et invasive qui pourrait avoir un impact négatif sur leur travail, leur personnel et leur sécurité sur le terrain. [...] Nous recommandons au Canada de NE PAS accepter la recommandation 138 : Renforcer davantage le cadre national pour empêcher l'utilisation abusive de la liberté d'expression pour inciter à la violence et interdire les activités des groupes qui promeuvent l'extrémisme. Dans un exercice censé protéger les droits de la personne, nous sommes préoccupés par le fait que cette recommandation appelle à la restriction de la liberté d'expression. Tout d'abord, il n'y a pas d'abus de la liberté d'expression pour inciter à la violence. Le Canada dispose de lois qui interdisent les discours de haine, l'incitation et les menaces de violence - elles ne sont pas toujours appliquées lorsqu'elles devraient l'être, mais il ne s'agit pas d'une question d'abus de la liberté d'expression. Dans le contexte actuel des manifestations en faveur des droits et de la vie des Palestiniens, l'amalgame erroné entre le soutien aux droits et aux appels au cessez-le-feu et le soutien à la haine, au terrorisme ou à l'incitation à la violence EST un énorme problème. Le Canada doit dénoncer cet amalgame et soutenir plus vigoureusement la liberté d'expression. Le Canada doit également faire preuve de prudence dans ses efforts de protection - par exemple - contre les préjudices en ligne, afin de ne pas réduire davantage au silence les voix des communautés opprimées. [...] Deuxièmement, nous constatons avec inquiétude - à l'ONU et au niveau international - l'utilisation croissante et les appels à l'utilisation du terme "extrémisme" comme moyen de réduire au silence la liberté d'expression, la dissidence, les défenseurs des droits de la personne et les opposants politiques. Il est essentiel de mettre en place des programmes sociaux respectueux des droits qui s'attaquent aux causes profondes de tous les types de violence, mais l'utilisation de termes vagues tels que l'extrémisme conduit souvent à la répression et à la criminalisation d'activités et de discours qui sortent du courant dominant, du statu quo ou qui critiquent simplement les gouvernements en place. Légiférer contre la "promotion de l'extrémisme" n'est rien d'autre qu'une police de la pensée et doit absolument être évité. »

## PARTIE 3 : CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

### Conclusion

Les organisations de la société civile qui se sont exprimées dans le cadre de cette consultation ont des expertises et des points de vue diversifiés quant aux recommandations de l'Examen périodique universel. Toutefois, certains éléments transversaux semblent faire consensus et ce, peu importe la thématique abordée. En ce sens, les gouvernements FPT devraient prendre en considération – d'une façon toute particulière - les éléments suivants pour alimenter la réponse du Canada concernant les recommandations de l'EPU4:

#### **Renforcer les mécanismes de mise en œuvre et de suivi**

Les recommandations les plus abondamment citées comme urgentes et prioritaires dans le cadre de cette consultation sont celles qui concernent le renforcement des mécanismes nationaux de mise en œuvre et de suivi des droits de la personne:

- 68 : Renforcer le mécanisme national de préparation de rapports détaillés et le processus de suivi des recommandations formulées par les mécanismes internationaux de protection des droits de la personne et des obligations découlant des traités; et
- 69 : Mettre en place un mécanisme national de mise en œuvre, de préparation de rapports et de suivi et envisager les possibilités de coopération.

De plus, les deux recommandations suivantes, également beaucoup citées, qui concernent la collaboration avec la société civile et la transparence devraient orienter ces processus :

- 45 : Collaborer activement avec la société civile dans le cadre du suivi de l'examen périodique universel; et
- 46 : Rendre les informations officielles sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU accessibles au public et communiquer ces informations au Parlement.

La société civile demande que le Canada s'engage à revoir, en collaboration avec la société civile et les peuples autochtones, le cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi des droits de la personne au Canada. Il est notamment demandé par plusieurs organisations que ce nouveau cadre juridique comprenne de nouveaux mécanismes favorisant la redevabilité, la participation et l'accès à la justice et à des recours efficaces pour tous les droits de la personne, incluant les droits économiques, sociaux et culturels.

#### **Adopter une approche intersectionnelle et fondée sur les droits de la personne**

La société civile souhaite rappeler que l'ensemble des droits de la personne sont importants et que la priorisation de certains droits au détriment d'autres est un exercice généralement peu constructif. De même, l'avancement des droits de certains groupes de personnes ne devrait pas se faire au détriment de ceux d'autres groupes. En ce sens, au-delà de l'exercice qui consiste à

déterminer quelles recommandations doivent être acceptées ou non, la société civile invite les gouvernements FPT à prendre en considération l'ensemble des recommandations de l'EPU4 et à se demander comment ils pourraient, concrètement, mettre en œuvre toutes les recommandations qui favorisent le respect, la protection et la réalisation des droits de la personne.

La société civile invite les gouvernements FPT à adopter une approche intersectionnelle fondée sur les droits de la personne qui reconnaît l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits. La société civile croit que cette approche holistique devrait orienter l'ensemble des décisions des gouvernements. Suivant cette approche, les gouvernements sont redevables envers toutes les personnes détentrices de droits et les programmes et services offerts par les gouvernements et ses institutions doivent favoriser le respect, la protection et la réalisation de l'ensemble des droits de toutes les personnes, incluant les plus vulnérables et marginalisées. De plus, les actions (et/ou inactions) des gouvernements doivent se faire dans le respect des principes suivants : participation, liens directs avec les droits humains, autonomisation, non-discrimination, égalité et responsabilité.

### **Renforcer la collaboration et la mise à profit des expertises**

La société civile reconnaît la redevabilité des gouvernements FPT en matière de droits de la personne et le rôle de leadership qu'ils doivent assumer dans le cadre de l'Examen périodique universel et des autres mécanismes de rendement de compte relatifs aux droits humains. Toutefois, la société civile croit que le respect, la protection et la réalisation des droits de la personne au Canada se fera plus efficacement avec la collaboration active de l'ensemble des acteurs, nationaux et internationaux. Elle recommande que les expertises spécifiques de la société civile, des peuples autochtones, des institutions nationales de droits de la personne et des différents organes et mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'Homme soient davantage reconnues et mises à profit. Cette collaboration devrait s'inscrire dans une dynamique de dialogue, de réflexion conjointe et de co-construction de solutions, et non uniquement de consultation.

À titre d'exemple, plusieurs personnes mentionnaient que les organisations autochtones et de la société civile – qui travaillent souvent directement avec les personnes détentrices de droits – ont des idées concrètes pour améliorer certains programmes et services, mais que ces expertises ne sont pas pleinement mises à profit. D'autres organisations soulignent que les outils développés par l'ONU ne sont pas suffisamment utilisés, dont notamment les *Normes minimales de planification du site du camp* du Haut-Commissariat aux réfugiés qui pourraient être davantage prises en considération dans le cas des campements de sans-abris au Canada. Dans le même ordre d'idée, la société civile appelle à plus de synergie et à une meilleure collaboration entre les différents paliers de gouvernement et les différents ministères qui devraient travailler en

concertation pour développer des outils, des processus et des programmes qui favorisent l'avancement des droits de la personne.

## Suggestions de prochaines étapes

### Présentation des priorités et recommandations de la société civile au CHFDP

Le 15 janvier 2024, Equitas et le Programme des droits de la personne de Patrimoine Canadien présenteront le présent rapport au Comité des hauts fonctionnaires fédéral-provincial-territorial responsables des droits de la personne (CHFDP). L'objectif de cette rencontre est que les priorités et suggestions exprimées par la société civile dans le cadre de la consultation menée par Equitas et Patrimoine Canadien servent à alimenter la réponse du Canada concernant les recommandations reçues et la mise en œuvre des recommandations qui seront acceptées.

### Présentation de la position officielle du Canada à l'ONU (Additif 1)

Le 12 février 2024 au plus tard, le Canada doit présenter sa position sur toutes les recommandations reçues dans le cadre de l'EPU4, à travers la soumission de l'additif 1 au Haut-Commissariat des droits de l'Homme. À cette étape, chaque recommandation doit être soit *acceptée* ou *notée*. De plus, le Canada doit présenter clairement les motifs qui le conduisent à noter une recommandation, plutôt qu'à l'accepter.

### Examen et adoption du document final de l'Examen périodique universel

En mars 2024, à Genève, dans le cadre de la 55<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme, le document final de l'EPU4 du Canada sera examiné et adopté. Les États membres de l'ONU et les institutions de droits de la personne, les organisations autochtones et les organisations de la société civile ayant le statut consultatif pourront s'exprimer sur le document final. Par la suite, le document final sera publié sur le site du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme.

### Mise en œuvre et suivi des recommandations

Au cours des 4 à 5 années suivantes, les gouvernements FPT ont la responsabilité de mettre en œuvre, au minimum, les recommandations acceptées et d'en faire le suivi, en collaboration avec les institutions de droits de la personne, les organisations autochtones, les organisations de la société civile et les autres acteurs concernés.

### Rapport de mi-parcours – à confirmer

La soumission d'un rapport de mi-parcours est un processus facultatif de l'Examen périodique universel, mais fortement encouragé par le Conseil des droits de l'Homme. Le rapport de mi-parcours, qui présente l'état de la mise en œuvre des recommandations entre deux examens, est considéré comme une bonne pratique de suivi. Les organisations de la société civile

recommandent que le Canada présente un rapport à mi-parcours, qui devrait être déposé en 2026 ou 2027.

### **5<sup>e</sup> Examen périodique universel du Canada**

À priori, le 5<sup>e</sup> Examen périodique universel du Canada devrait avoir lieu en 2028.

Pour toute question ou commentaires concernant ce rapport, veuillez contacter:

Equitas: [epu-upr@equitas.org](mailto:epu-upr@equitas.org)

Patrimoine canadien : [fptrightengagementdroitsfpt@pch.gc.ca](mailto:fptrightengagementdroitsfpt@pch.gc.ca)



## APPENDICES

## Appendice 1 : Organisations impliquées dans la consultation (et qui ont accepté de figurer au rapport)

1. 613-819 Black Hub
2. Action Canada for Sexual Health and Rights
3. Amnesty International Canadian Section (English-speaking)
4. Amnistie internationale Canada francophone
5. ARCH Disability Law Centre
6. Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)
7. Atlantic Equity and Research Alliance
8. Avocats Sans Frontières Canada
9. BC Coalition of Experiential Communities
10. BC Complex Kids Society
11. BGC Canada
12. Bureau de la défenseure fédérale du logement
13. Campaign 2000: End Child and Family Poverty / Family Service Toronto
14. Canada Palestine Cultural Association
15. Canadian Centre for Housing Rights
16. Canadian Centre on Statelessness
17. Canadian Drug Policy Coalition
18. Canadian Federation of University Women - Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (CFUW-FCFUDU)
19. Canadian Feminist Alliance for International Action (FAFIA)
20. Canadian Labour Congress
21. Canadian Network for Corporate Accountability (CNCA)
22. Canadian Poverty Institute (Ambrose University)
23. Centre for Health Science and Law
24. Centre for Israel and Jewish Affairs
25. Citizens for Public Justice
26. Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples
27. Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII)
28. Council of Agencies Serving South Asians
29. CUPE 3903
30. DAWN Canada
31. Egale Canada
32. Exeko et Immigrant Workers Center et Article 47
33. HIV Legal Network
34. Food Secure Canada

35. IJHR (International Justice and Human Rights) Clinic, Allard School of Law, UBC
36. Immigrant workers Center
37. Independent Jewish Voices Canada
38. International Civil Liberties Monitoring Group
39. IUPAT 177
40. John Humphrey Centre for Peace and Human Rights
41. Kids Brain Health Network
42. Ligue des droits et libertés
43. Maytree
44. McMaster University
45. My grandmother and the seven generations to come
46. National Right to Housing Network
47. Peacemakers Trust
48. Peel District School Board
49. Smart Youth Network Canada
50. Social Rights Advocacy Centre
51. Society of Queer Momentum
52. South Asian Legal Clinic of Ontario
53. St. Thomas University
54. The Canadian Association of Elizabeth Fry Societies
55. United Church of Canada
56. University of Ottawa
57. VIDES Canada
58. Voices: Manitoba's Youth in Care Network
59. Wisdom2Action Consulting Ltd

Appendice 2 : Répartitions des personnes consultées, par province et territoire et par méthode d'engagement

Province ou territoire	Nombre de personnes consultées (sessions d'engagement)
Ontario	25
Québec	8
Saskatchewan	1
Nouveau Brunswick	3
Colombie-Britannique	9
Alberta	2
Nouvelle-Écosse	2
Manitoba	1
Terre-Neuve-et-Labrador	1
Other (national)	2

Province ou territoire	Nombre de personnes consultées (formulaire asynchrone)
Ontario	65
Québec	7
Colombie-Britannique	2
Alberta	12
Nouvelle-Écosse	1

Province ou territoire	Nombre de personnes consultées (soumission par courriel)
Ontario	3

Appendice 3 : Tableau des principaux thèmes des recommandations de l'EPU4 du Canada

<b>Analyse initiale (non officielle et <u>incomplète</u>) des principaux thèmes des recommandations EPU4</b>		
	<b>Principaux Thèmes</b>	<b>Recommandations</b>
1	<p><b>Instruments internationaux de droits de la personne (69)</b></p> <p>a) Convention contre les disparitions forcées (15)</p> <p>b) Protocole facultatif, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (25)</p> <p>c) Convention sur la protection des travailleurs migrants (14)</p> <p>d) Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (6)</p> <p>e) Protocole facultatif, Convention relative aux droits de l'enfant (4)</p> <p>f) Processus de l'EPU (2)</p> <p>g) Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes (2)</p> <p>h) Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1)</p>	<p><b>1 à 47; 63 à 69</b></p> <p>a) 2 à 9; 11; 29</p> <p>b) 10 à 23</p> <p>c) 24 à 28</p> <p>d) 29 à 31</p> <p>e) 32 à 33</p> <p>f) 45;46</p> <p>g) 40;41</p> <p>h) 36</p>
2	<p><b>Droits des peuples autochtones (82)</b></p> <p>Concernent la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, la surreprésentation dans le système de justice pénale, la lutte contre la discrimination, l'inégalité et la pauvreté, l'égalité d'accès à l'éducation et aux soins de santé, etc.</p>	<p>29 à 31; 76; 155; 157; 160; 161; 171; 174 à 178; 181 à 184; 191; 197; 198; 201 à 204; 207; 241; 242; 246 à 255; 264 à 268; 282 à 310</p>
3	<p><b>Éducation et emploi (21)</b></p> <p>Concernent la non-discrimination, l'inclusion en éducation et emploi, etc.</p>	<p>34; 35; 88; 192 à 205; 270; 274 à 277; 315</p>
4	<p><b>Pauvreté, logement et sécurité alimentaire (28)</b></p> <p>Concernent le droit au logement, la lutte à la pauvreté, les droits économiques des groupes vulnérables, etc.</p>	<p>158 à 178; 181; 278; 283 à 286;</p>

5	<b>Femmes et filles (13)</b> Concernent la participation, les droits sexuels et reproductifs, etc.	136, 141; 184 à 187; 191; 207, 228 à 230; 284 à 286
6	<b>Violence faite aux femmes et aux enfants (25)</b> Concernent la lutte à la violence, plusieurs appels à une meilleure mise en œuvre du <i>Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe</i> , etc.	40 à 43; 98; 149; 155 à 157; 230 à 255
7	<b>Enfants et jeunes (38)</b> Concernent la protection des enfants vulnérables, l'inclusion et l'accès équitable aux services, la participation, etc.	1; 32 à 33; 64; 65; 72; 89; 141;144; 162; 163; 171; 173; 189; 193 à 196; 205 à 207; 228; 248; 256 à 268; 288; 309; 310; 325; 326
8	<b>Personnes en situation de handicap (17)</b> <b>Concernent la Convention relative aux droits des personnes handicapées</b> , l'inclusion en éducation et emploi, l'accès aux services, etc.	66; 72; 161; 165; 196; 207; 270 à 281.
9	<b>Migrants et réfugiés (37)</b> Concernent la Convention sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille, la détention, la protection, la lutte à la discrimination, l'accès aux services, etc.	24 à 28; 37; 71; 76; 85; 111; 125; 166; 180; 181; 262; 318 à 332
10	<b>Diversité, équité, inclusion (48)</b> Concernent la lutte au racisme et au discours de haine, etc.	70 à 116; 135; 136; 311 à 313
11	<b>Personnes âgées (2)</b> Concernent le respect des droits des personnes âgées en général.	72; 269
12	<b>2ELGBTQIA+ (5)</b> Concernent principalement la lutte à la violence homophobe et transphobe.	171; 314 à 317;
13	<b>Sécurité publique et application de la loi (29)</b>	77, 114 à 124; 129 à 133; 146 à 157

	Concernent le profilage et la surreprésentation de certains groupes dans le système de justice, la lutte à la traite de personnes, etc.	
14	<b>Entreprises et droits de la personne (13)</b> Concernent des appels à l'action et à définir le cadre législatif et son application, etc.	208; 218; 220 à 227; 281; 298; 301
15	<b>Action climatique (16)</b> Concernent des appels à l'action et à définir le cadre législatif et son application, etc.	164; 205 à 218; 220
	Autres : Position du Canada, politique étrangère sur Israël-Gaza (15)	49 à 61